

Cent soixante et onzième session

171 EX/8
PARIS, le 17 mars 2005
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE SUIVI DE L'EXAMEN
STRATÉGIQUE DE L'EPT ET LA STRATÉGIE DE L'UNESCO
POUR LA PÉRIODE 2005-2015**

RÉSUMÉ

Le Conseil exécutif dans sa décision 170 EX/3.4.2 (I) a demandé au Directeur général "d'engager des consultations avec tous les principaux partenaires en vue de parvenir à davantage de clarté, de cohésion et de reconnaissance mutuelle concernant leurs rôles et responsabilités respectifs, tels que les définit le Cadre d'action de Dakar, dans la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en rapport avec l'éducation, ainsi qu'en vue de faciliter l'établissement d'une "cartographie" générale et d'un plan de mise en œuvre des contributions présentes et à venir de chaque partenaire permettant d'atteindre ces objectifs".

La Partie I de ce document présente les résultats du processus de consultation qui a été mené.

Le Conseil exécutif, dans sa décision 170 EX/3.4.2 (I), a pris acte du fait que "le Directeur général élaborera, sur la base de cet exercice global, une stratégie pour la période 2005-2015 ainsi que les plans d'action correspondants, fondés sur les résultats, de mise en œuvre annuelle des tâches d'EPT, y compris toutes les initiatives régionales, en coordination étroite avec l'élaboration des plans de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), et que des informations sur cette stratégie et sur les plans de mise en œuvre seront présentées au Conseil exécutif à sa 171e session".

La Partie II de ce document présente la stratégie en matière d'EPT de l'UNESCO pour la période 2005-2015.

La Partie III de ce document présente les plans de mise en œuvre correspondant à la stratégie exposée dans la Partie II.

Décision proposée : paragraphe 97.

ANTÉCÉDENTS

1. Ce document est soumis au Conseil exécutif conformément à la décision 170 EX/3.4.2 (I) par laquelle le Directeur général a été invité à "engager des consultations avec tous les principaux partenaires en vue de parvenir à davantage de clarté, de cohésion et de reconnaissance mutuelle concernant leurs rôles et responsabilités respectifs, tels que les définit le Cadre d'action de Dakar, dans la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en rapport avec l'éducation, ainsi qu'en vue de faciliter l'établissement d'une "cartographie" générale et d'un plan de mise en œuvre des contributions présentes et à venir de chaque partenaire permettant d'atteindre ces objectifs". De plus, le Conseil exécutif a pris acte du fait que le Directeur général élaborera "sur la base de cet exercice global, une stratégie pour la période 2005-2015 ainsi que les plans d'action correspondants, fondés sur les résultats, de mise en œuvre annuelle des tâches d'EPT, y compris toutes les initiatives régionales, en coordination étroite avec l'élaboration des plans de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)".

2. Conformément à la résolution susmentionnée et pour donner suite à son examen stratégique, le Directeur général a constitué plusieurs équipes spéciales, dont deux ont été chargées, respectivement, de procéder à une "cartographie" générale et d'élaborer la stratégie de l'UNESCO en matière d'EPT pour 2005-2015 et les plans de mise en œuvre fondés sur les résultats pour l'EPT.

3. S'agissant de la décision 170 EX/8.4 concernant le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur la réalisation de l'objectif de l'éducation primaire universelle inscrit dans la Déclaration du Millénaire, en particulier du paragraphe 4 qui "*invite* le Directeur général à préciser la suite qu'il compte donner à la lumière de la poursuite des travaux sur l'examen stratégique de la contribution de l'UNESCO aux activités d'EPT, et à en faire un exposé révisé dans la présentation du suivi de l'examen stratégique de l'EPT qu'il fera au Conseil exécutif à sa 171^e session", il convient d'appeler l'attention sur le document 171 EX/38, annexe 1, page 30, où figure un tableau sur l'état de la mise en œuvre du rapport du CCI. Ce tableau montre que le Directeur général a précisé les mesures adoptées pour donner suite au rapport et que leur mise en œuvre est en cours. Le rapport du CCI a constitué une référence importante pour l'élaboration du document 171 EX/8 qui tient compte des ajustements résumés dans le tableau figurant dans l'annexe 1 du document 171 EX/38.

I. CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE DES RÔLES ET CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES DE L'EPT

Objet, portée et déroulement de la cartographie générale

4. Conformément à la demande formulée par le Conseil exécutif dans sa décision 171 EX/3.4.2 (I), l'UNESCO a sollicité des informations auprès d'un large éventail de partenaires de l'EPT, notamment des organismes multilatéraux, des donateurs bilatéraux, des organisations de la société civile et certains pays en développement. Elle a obtenu des réponses de plusieurs des principaux partenaires de l'EPT, notamment la Banque mondiale, l'UNICEF, le PNUD, la Campagne mondiale pour l'éducation, plusieurs organismes donateurs et divers États membres. Une rencontre a été organisée au Siège les 24 et 25 janvier 2005 avec plusieurs partenaires pour recueillir de nouvelles contributions et réflexions.

5. L'objet de cette consultation préliminaire était d'obtenir auprès de partenaires de l'EPT des informations sur les aspects suivants : (a) la vision et la stratégie adoptées par chaque partenaire dans la poursuite des objectifs de l'EPT, surtout dans les domaines prioritaires ; (b) les ressources financières consacrées à l'EPT, avec leur répartition thématique et géographique ; (c) l'évaluation

par chacun de l'effort global consenti jusqu'ici depuis Dakar - notamment les réalisations, les chevauchements et les domaines négligés ainsi que les désaccords ; (d) les moyens de parvenir à une collaboration effective, y compris l'évaluation des divers mécanismes en place aux niveaux international, régional et national, notamment les programmes phares de l'EPT, ainsi que les suggestions de chacun pour apporter des améliorations.

6. Ce processus a confirmé le désir des partenaires de l'EPT qui ont pris part à la consultation de joindre leurs efforts à ceux de l'UNESCO dans l'accomplissement de cette tâche. Ils sont convenus qu'il fallait considérer qu'il s'agissait là d'une consultation permanente, qui serait poursuivie à l'avenir pour parvenir à plus de cohérence et à une plus grande communauté de vues entre tous les partenaires de l'EPT.

7. Le texte qui suit est un rapport d'étape qui rend compte des consultations menées à ce jour. De ces premiers échos du processus de cartographie générale se dégagent plusieurs conclusions essentielles, qui sont brièvement exposées ci-dessous. Il est à noter que ces conclusions vont globalement dans le sens des impressions que l'UNESCO elle-même a retirées de l'examen stratégique de l'EPT, bien que l'Organisation ne partage pas entièrement toutes les opinions et vues exprimées.

Quelques conclusions et recommandations de la consultation initiale

8. Reconnaître l'EPT comme une priorité internationale : Les partenaires prenant part à la consultation reconnaissent qu'il est urgent de mobiliser la communauté internationale pour réaliser les objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Tous estiment que l'éducation pour tous est une question clé du développement : elle doit être reconnue comme indispensable au développement des capacités humaines et à l'élimination de la pauvreté ; elle est nécessaire pour favoriser la croissance économique, créer des possibilités d'emploi, encourager la participation civique et l'épanouissement des individus. À leur avis, il faut aussi promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental et contribution essentielle à la sécurité mondiale à travers le renforcement de la tolérance et l'instauration de sociétés stables et du dialogue interculturel.

9. Ces partenaires de l'EPT estiment donc que l'éducation pour tous doit devenir un thème central des débats en cours dans les forums internationaux ; ils pensent, en particulier, qu'il faudrait instaurer un degré de synergie plus important entre le processus de réalisation des objectifs de l'EPT et la poursuite des OMD. Ils reconnaissent tous que les OMD, en particulier les deux OMD en rapport avec l'éducation (OMD 2 et 3), ne seront pas atteints si plus largement les engagements figurant dans le Cadre d'action de Dakar ne sont pas tenus. Ils reconnaissent aussi que cela a des implications pour l'UNESCO. Ils s'accordent à penser notamment que l'UNESCO doit veiller à ce que l'EPT soit bien inscrite dans l'agenda international pour le développement, et soit en particulier une pièce maîtresse dans la réalisation des OMD et du développement humain durable.

10. Faire converger les efforts là où les besoins sont les plus importants : Les participants à la consultation reconnaissent de façon unanime qu'il faut mieux orienter le mouvement pour l'EPT et centrer ses efforts pour aider les pays et les populations qui sont les plus susceptibles de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Au niveau mondial, il est recommandé que l'UNESCO aide la communauté internationale à introduire plus de cohérence dans l'action menée et à cibler et faire converger ses efforts vers ceux dont les besoins sont les plus importants - qu'il s'agisse des PMA, de l'Afrique subsaharienne, des pays du groupe de l'E-9 ou des apprenants placés dans les conditions les plus difficiles - tout en veillant à ce que les initiatives restent adaptées à la spécificité de chaque pays et correspondent aux besoins des communautés concernées. L'UNESCO devrait en particulier inciter l'initiative E-9 à jouer un rôle pilote dans le mouvement en faveur de l'EPT et à établir des synergies effectives avec d'autres mécanismes de l'EPT.

11. Mieux coordonner l'EPT au niveau international : Les partenaires de l'EPT participant à la consultation recommandent en outre qu'au niveau international, l'UNESCO joue effectivement le rôle de chef de file du mouvement en faveur de l'EPT. Ils ont souligné que, de toutes les organisations du système des Nations Unies, l'UNESCO est manifestement la mieux placée pour coordonner l'initiative internationale en faveur de l'EPT ; assurer la complémentarité et l'harmonisation entre les donateurs, ajuster les activités en fonction des objectifs des pays et garantir la durabilité des efforts ; et inscrire l'éducation dans d'autres programmes sectoriels de développement. Ils reconnaissent que l'UNESCO doit également continuer à promouvoir une approche holistique de l'éducation à l'échelle sectorielle qui dépasse le cadre de l'éducation de base pour répondre plus largement aux besoins en ressources des pays et appuyer une analyse des tendances et des défis utile à la prise de décision.

12. Les participants à la consultation ont donc reconnu de façon unanime que l'UNESCO doit encore renforcer le rôle qui lui a été confié "d'assurer la coordination entre les partenaires de l'EPT et de maintenir la dynamique de leur coopération", comme stipulé dans le Cadre d'action de Dakar (par. 19). Ils jugent indispensable de constituer et de tenir systématiquement à jour une base de données sur les efforts des partenaires en matière d'EPT afin d'étayer l'élaboration en cours de la stratégie, ce qui offre l'assise nécessaire pour accroître la complémentarité des efforts. Les partenaires de l'EPT participant à la consultation recommandent également une préparation plus ciblée des réunions du Groupe de haut niveau et l'établissement d'articulations et de synergies effectives entre le Groupe de travail sur l'EPT, le Groupe de haut niveau et le Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Plusieurs partenaires ont recommandé que les communiqués du Groupe de haut niveau expriment une position solide et négociée, de nature à inciter les ministres et chefs d'État concernés à se joindre au mouvement. Certains ont également estimé à ce propos que le Groupe de sherpas pourrait jouer un rôle plus actif dans la préparation des travaux du Groupe de haut niveau. Par ailleurs, plusieurs partenaires ont également formulé les recommandations suivantes : il devrait être effectivement donné suite au communiqué du Groupe de haut niveau et un rapport devrait être présenté à la session suivante ; la composition du Groupe de travail sur l'EPT pourrait être élargie de manière à permettre des échanges et un dialogue plus approfondis sur les questions thématiques ; le groupe de l'E-9 pourrait également jouer un rôle déterminant en assurant la représentation à un niveau plus élevé des organismes et organisations de premier plan. Il est également recommandé que l'UNESCO contribue à améliorer l'efficacité des neuf programmes phares de l'EPT de manière à canaliser les énergies collectives vers des aspects déterminés du programme d'EPT. De la même manière, il a été estimé qu'il faut également prêter attention aux liaisons entre les différents niveaux de collaboration - national, régional et international - si l'on veut que chaque niveau encourage et crée des synergies positives avec les autres niveaux. Certains partenaires pensent que l'UNESCO doit fournir un soutien plus important à l'UNGEI de manière à affirmer son rôle de coordination pour entretenir l'élan des initiatives menées sous la direction des pays.

13. Mettre en lumière les principales lacunes de la mise en œuvre : Tous les partenaires consultés sont d'avis également que si l'essentiel du programme d'EPT est mis en œuvre par les partenaires de l'EPT, y compris pour réaliser certains objectifs déterminés (comme l'éducation primaire ou l'égalité des sexes), il subsiste des lacunes manifestes qui nuisent à la mise en œuvre de l'EPT à tous les niveaux, en particulier à celui des pays. Ils recommandent donc que l'UNESCO assume la responsabilité principale de faire l'inventaire des partenaires (en déterminant qui fait quoi et en identifiant les lacunes) et qu'elle contribue à identifier et pointer les lacunes qui font obstacle à la réalisation des objectifs de l'EPT aux niveaux mondial, régional et national - en particulier le manque de données, le manque de financement, le manque de capacités et l'insuffisance de travail de sensibilisation (voir tableau 2).

14. Suivre et analyser les tendances de l'EPT : Tous les partenaires interrogés sont d'accord sur le fait que la qualité et l'actualité des données recueillies sur les tendances actuelles restent insuffisantes. C'est aux pays qu'incombe au premier chef la responsabilité de fournir des données, mais ils manquent souvent de ressources et d'expertise, d'où l'intérêt des activités de l'ISU dans les domaines du renforcement des capacités et des conseils techniques. Les partenaires consultés engagent l'UNESCO, par le truchement de l'ISU, à poursuivre, voire intensifier les efforts qu'elle déploie pour suivre et rendre compte à tous les niveaux des progrès accomplis et restant à accomplir pour remédier au manque de données, favoriser la formulation de politiques concertées et la recherche d'un consensus pour aider les pays à apporter des réponses holistiques et encourager d'autres acteurs à suivre les tendances et les défis de l'EPT. L'UNESCO, quant à elle, se réjouit de ce que l'importance de la collecte de données de qualité et à jour soit reconnue et elle invite la communauté internationale à continuer à appuyer l'ISU pour lui permettre d'intensifier ses efforts.

15. Promouvoir l'harmonisation entre donateurs et un financement accru de l'EPT : Les partenaires de l'EPT participant à la consultation ont tous à cœur d'accroître et d'harmoniser les flux d'aide destinés à l'éducation, en particulier au niveau des pays. Ils recommandent en particulier une intégration plus étroite et plus systématique de l'EPT dans les cadres de développement existants tels que les DSRP, les approches sectorielles et les PNUAD. Ils soulignent également que l'approche sectorielle et les mécanismes de soutien budgétaire priment de plus en plus dans l'aide fournie aux pays. Compte tenu de ces évolutions, ils recommandent que l'UNESCO, en encourageant l'engagement des donateurs en faveur des processus menés sous la direction des pays, responsabilise les partenaires de l'EPT, en leur demandant de mieux harmoniser et coordonner leurs politiques d'aide - en particulier en ce qui concerne l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT - et de fournir une aide plus généreuse et mieux adaptée (plus précisément, en consacrant une part plus importante de l'APD à l'éducation en général et à l'éducation de base en particulier). À cet égard, tous les partenaires interrogés reconnaissent que la coordination au niveau des pays est fondamentale pour garantir la cohérence de la stratégie.

16. Du point de vue de l'efficacité et de l'harmonisation de l'aide, l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT est considérée par l'ensemble des partenaires consultés comme un dispositif prometteur pour allouer une aide basée sur les résultats, qui rapproche les donateurs et les gouvernements, tant au niveau national qu'au plan international, en vue d'harmoniser les procédures des donateurs et d'améliorer le financement de l'éducation. Il a également été reconnu qu'elle concerne désormais un plus grand nombre de candidats potentiels. Certains partenaires jugent néanmoins nécessaire une meilleure coordination de l'IMOA avec d'autres initiatives, pour qu'elle appuie de manière constructive certaines d'entre elles comme l'UNGEI et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Leur sentiment est que l'UNESCO devrait encourager cette évolution en s'engageant auprès de l'IMOA.

17. Mieux défendre la cause de l'EPT : Les partenaires de l'EPT consultés pour cette "cartographie" générale estiment pour la plupart que la sensibilisation en faveur de l'EPT est insuffisante. Ils recommandent que l'UNESCO, dans son rôle de chef de file et de champion de l'EPT, effectue un travail de communication et de sensibilisation fondé sur des données factuelles. Dans cette perspective, ils recommandent que l'UNESCO élabore une stratégie de communication pour assurer la visibilité de l'EPT et sa promotion dans les médias, en particulier à l'occasion des réunions du Groupe de haut niveau et des réunions de niveau ministériel organisées sous l'égide de l'UNESCO, mais aussi dans le cadre d'autres réunions organisées par d'autres organismes du système des Nations Unies, l'OCDE/CAD, le G8, la Banque mondiale/Comité du développement du FMI, et auprès du grand public.

18. Élargir les partenariats pour l'EPT : Les partenaires consultés considèrent d'une manière générale que tous les partenaires doivent reconnaître avec force que l'EPT est un "effort collectif", qui implique une "responsabilité commune". Ils considèrent également l'EPT comme un mouvement associant une multiplicité d'acteurs, qui devrait rester ouvert à toutes les contributions novatrices de nouveaux partenaires. Ils soulignent que l'UNESCO ne peut pas agir seule et qu'elle doit s'appuyer sur tous ses partenaires dans le domaine de l'EPT - gouvernements, autres organismes du système des Nations Unies, Banque mondiale, organismes donateurs, société civile, secteur privé - pour que soient tenus l'ensemble des engagements pris en faveur de l'EPT. Ces partenaires ont notamment jugé qu'il est indispensable de peser à tous les niveaux sur l'agenda pour le développement, de mobiliser des soutiens en faveur de l'EPT, et de stimuler la volonté politique et l'effort collectif. En outre, plusieurs participants recommandent que l'UNESCO et ses organisations partenaires recherchent un plus large soutien pour l'EPT, par exemple en faisant participer le secteur privé à tous les niveaux. Cet élargissement de la participation est considéré comme indispensable pour concevoir des modalités alternatives qui permettront peut-être d'étendre l'éducation à de nombreuses populations difficiles à atteindre.

Les moyens d'aller de l'avant

19. Les conclusions et recommandations qui précèdent constituent la première étape d'un processus qui sera élargi et approfondi dans les mois à venir et à plus longue échéance, en prenant en compte tout l'éventail des partenaires de l'EPT (voir tableau 1). Il faut, d'ailleurs, qu'un tel processus soit reconnu comme une nécessité permanente.

20. Ces conclusions et recommandations intéressent directement la définition du rôle de l'UNESCO dans les années à venir. Elles ont donc servi à étayer la stratégie de l'UNESCO pour 2005-2015 (exposée plus loin dans la Partie II).

Tableau 1 : Partenaires de l'EPT

Catégorie de partenaire/acteur		Exemples	Principaux rôles
Gouvernements nationaux			Cadre d'action, planification, financement et mise en œuvre de l'EPT, promotion du dialogue et de la coopération, suivi, recherche
Organismes d'aide	Donateurs	Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	Soutien budgétaire, soutien sectoriel, programmes et projets, concertation sur les politiques, recherche
	Bailleurs de fonds	Banque mondiale, banques régionales de développement	Soutien budgétaire et programmatique, concertation sur les politiques, coordination des initiatives de financement, recherche
Organisations de la société civile nationales, ONG, syndicats		OSC/ONG locales, antennes d'ONG internationales	Sensibilisation, fourniture de services, concertation sur les politiques
Organisations de la société civile internationales, ONG, syndicats		CME, ActionAid, SCF, Marche mondiale, etc.	Sensibilisation et mobilisation, collecte de fonds, renforcement des capacités, suivi
Secteur privé		Entreprises, réseaux d'entreprises	Financement, soutien technique

Organismes multilatéraux	Groupes spécifiques	OCDE	Suivi, assistance technique
	Niveau international (concertation sur les politiques et financement)	UNICEF, PAM, etc.	Soutien aux programmes et aux projets, renforcement des capacités, suivi, coordination, sensibilisation, recherche
	Niveau international (concertation sur les politiques)	UNESCO, OMS, etc.	Renforcement des capacités, suivi, coordination, sensibilisation, recherche

Tableau 2 : Lacunes dans la mise en œuvre de l'EPT

	Progrès	Défis
Financement	<p>Augmentation des engagements dans certains budgets d'aide bilatérale</p> <p>L'IMOA cible le soutien sur des pays aux besoins importants (40 pays au milieu de 2005)</p> <p>L'IMOA permet une plus grande harmonisation entre organismes de financement</p> <p>L'IMOA est un mécanisme qui permet de surmonter les décalages entre l'aide et les résultats</p>	<p>Insuffisance du financement pour répondre aux besoins de l'EPT</p> <p>Amélioration de la coordination et de l'harmonisation entre bailleurs de fonds et donateurs multilatéraux au niveau des pays</p> <p>Veiller à la qualité des plans d'EPT</p>
Coopération	<p>Instances internationales plus efficaces, par exemple Groupe de haut niveau, Groupe de travail sur l'EPT, UNGEI ;</p> <p>Davantage de planification concertée, de rapports, de procédures harmonisées</p> <p>Dialogue plus ouvert entre les gouvernements et la société civile</p>	<p>Nécessité de renforcer le Groupe de haut niveau, d'accroître sa visibilité et son influence</p> <p>Nécessité de réduire les chevauchements dans l'assistance technique des donateurs, les politiques et les programmes des organismes du système des Nations Unies, des organismes bilatéraux et des organismes multilatéraux</p> <p>Nécessité de réduire les coûts de transaction par le biais de procédures communes</p> <p>Nécessité d'intégrer plus étroitement les stratégies en faveur de l'éducation dans les DSRP</p> <p>Nécessité d'intégrer les cadres de planification (PNUAD, DSRP, EPT) dans la planification de l'éducation au niveau national</p>

Suivi	Le Rapport mondial de suivi, qui s'appuie sur les données et l'analyse de l'ISU, est un instrument de suivi annuel de grande qualité Les messages sur l'éducation sont relayés dans les Rapports mondiaux sur le développement humain	Les statistiques sur l'EPT ne sont pas encore assez récentes Améliorer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD en rapport avec l'éducation et l'égalité des sexes
Coordination	Réunions régulières du Groupe de haut niveau et du Groupe de travail sur l'EPT	Nécessité de renforcer les liaisons entre le Groupe de travail sur l'EPT et le Groupe de haut niveau Nécessité pour l'UNESCO d'être plus proactive dans son rôle de chef de file pour coordonner l'EPT au niveau mondial
Sensibilisation	Promotion de l'EPT dans un nombre croissant d'instances. Participation d'un large éventail d'acteurs	Nécessité de reconnaître le rôle central de l'EPT dans l'agenda international pour le développement Nécessité de développer la stratégie de sensibilisation à l'EPT

II. LA STRATÉGIE D'EPT DE L'UNESCO POUR 2005-2015

Rappel

21. Les trois premiers rapports mondiaux de suivi de l'EPT (2002, 2003/4 et 2005) ont mis en lumière le fait que le monde n'est pas en voie de réaliser les objectifs fixés en matière d'EPT à l'horizon 2015, à moins que des efforts notables soient faits pour inverser les tendances actuelles¹. Étant donné que deux des objectifs de l'EPT sont également des OMD, on peut en conclure que le monde n'est pas davantage en voie de réaliser les objectifs qu'il s'est fixés en ce qui concerne la problématique plus vaste du développement.

22. L'objectif clé de la stratégie d'EPT de l'UNESCO pour 2005-2015 est d'énoncer la réaction de l'Organisation face à ce défi, en partant des conclusions de l'examen stratégique de l'EPT et de l'opération globale en cours de "cartographie" du problème, afin d'accélérer la marche vers les six objectifs de l'EPT à l'horizon 2015. Cette stratégie poursuit aussi les objectifs de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 (C/4) et définit les orientations essentielles de la prochaine stratégie à moyen terme (2008-2013). Elle est fondamentalement structurée par les trois principes directeurs d'équité, de qualité et de maîtrise qui ont été définis dans l'examen stratégique de l'EPT (170 EX/8, paragraphe 87). Ces trois principes ont déjà servi à orienter le choix des activités d'EPT prévues pour 2006-2007 (voir le projet de 33 C/5), en particulier les trois initiatives principales relatives à l'alphabétisation, la formation des enseignants en Afrique subsaharienne et le VIH/sida et l'éducation.

¹ Voir également le rapport du Corps commun d'inspection sur la réalisation de l'objectif de l'éducation primaire universelle inscrit dans la "Déclaration du Millénaire : Nouveaux défis en matière de coopération pour le développement", Genève, 2003, paragraphe 16.

23. L'UNESCO est bien consciente des difficultés et limites inhérentes à toute stratégie étalée sur 10 ans, qu'il s'agisse de la prévisibilité, de la planification des programmes, de l'attribution des résultats, du caractère non quantifiable des interventions ou de certains objectifs de l'EPT ou encore de la spécificité des pays (voir Partie III). Le présent document doit donc être considéré comme une œuvre vivante, qui doit être revue périodiquement, en consultation avec les organes directeurs de l'UNESCO et les partenaires pour l'EPT.

24. Cette stratégie comporte cinq buts essentiels pour l'UNESCO. Elle est censée :

1. Servir de cadre à long terme, faisant autorité mais néanmoins souple, adaptable en cas de nécessité, pour répondre aux changements de situations et de capacités ainsi qu'à l'évolution rapide du contexte international.
2. Renforcer le rôle de l'UNESCO consistant à assurer au plan mondial "la coordination entre les partenaires de l'EPT et maintenir le dynamisme dans leurs actions conjointes", en instaurant une meilleure coordination entre toutes les parties prenantes dans le processus éducatif, sur la base d'une compréhension commune des tâches à accomplir (voir Partie I).
3. Renforcer le rôle joué par l'UNESCO au niveau des pays, à la fois en tant que coordonnateur et courtier impartial entre tous les partenaires de l'EPT (gouvernements, donateurs, organismes du système des Nations Unies, société civile, etc.) et en tant que prestataire d'assistance et d'appui techniques dans les domaines clés, en tirant parti d'un réseau décentralisé de compétences, y compris celles du Siège, des instituts de l'éducation, des bureaux régionaux de l'éducation et des bureaux hors Siège nationaux ou multipays.
4. Accélérer le changement, en direction des objectifs de l'EPT, dans les domaines de programmation stratégiques où l'UNESCO dispose d'une compétence et d'un avantage comparatif reconnus, en identifiant les domaines où les interventions et l'appui pourraient être renforcés, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'alphabétisation, la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, le VIH/sida et l'éducation, et la qualité de l'éducation.
5. Doter l'UNESCO d'un système adéquat de gestion axée sur les résultats pour les tâches qu'elle doit entreprendre et les délais spécifiques correspondants, comme indiqué dans les plans de mise en œuvre (Partie III).

25. Cette stratégie, assortie des plans de mise en œuvre, correspondants énoncés dans la Partie III, comprend deux volets principaux :

- Volet A : les fonctions clés assignées à l'UNESCO pour la période 2005-2015.
- Volet B : les quatre objectifs stratégiques que l'UNESCO doit chercher à atteindre en 2005-2015.

A. Les fonctions clés de l'UNESCO en matière d'EPT pour 2005-2015

26. À la lumière des conclusions et recommandations de l'examen stratégique de l'EPT, des recommandations de la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT tenue à Brasilia et de l'opération de "cartographie mondiale" qui a été lancée, l'on voit désormais plus clairement quelles sont les fonctions clés que l'UNESCO devrait accomplir pour aider à atteindre les objectifs de l'EPT, à la fois en tant qu'institution des Nations Unies spécialisée dans le domaine de l'éducation et en tant

que premier coordonnateur des partenaires de l'EPT. En conséquence, l'UNESCO concentrera son action sur les fonctions stratégiques essentielles ci-après au cours de la période 2005-2015 :

- Faire office de premier coordonnateur des partenaires de l'EPT et catalyseur de leur coopération, assurant la promotion d'un engagement, d'une action et d'un dialogue vastes et durables entre tous ses partenaires et renforçant la coordination et la coopération aux niveaux international, régional et national.
- Suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de l'EPT, en soutenant les efforts visant à identifier et à analyser les principales lacunes et difficultés qui font obstacle à la réalisation de ces objectifs et, en cas de nécessité, demander des comptes aux partenaires de l'EPT.
- Être le champion mondial de la cause de l'EPT, animant l'action de plaidoyer, de sensibilisation et de maîtrise de ce processus, en étroite coopération avec les pays, les organismes du système des Nations Unies, les donateurs, la société civile, le secteur privé et le monde universitaire, et plaidant pour une mobilisation accrue, durable, prévisible et ciblée des ressources consacrées à l'EPT, plus particulièrement au profit de pays et de population qui ont le plus besoin d'assistance pour atteindre les objectifs de l'EPT.
- Promouvoir une éducation de qualité sur tous les plans, conçue comme la clé du développement personnel, de la santé et du bien-être des individus ainsi qu'un facteur important de valorisation des ressources humaines nationales et une contribution capitale à la paix, aux droits de l'homme, à la tolérance, à la compréhension interculturelle et au développement durable.
- Faire office d'organisme de normalisation dans le domaine de l'éducation, qui aide la communauté internationale et les pays à assurer le droit à l'éducation - pilier normatif de l'EPT - et à surmonter les obstacles à la jouissance de ce droit, en particulier par les groupes marginalisés ou défavorisés, et en favorisant plus particulièrement l'élaboration de lois et de programmes nationaux complets et intégrateurs.
- Être un laboratoire d'idées et un lieu d'échanges d'informations sur l'EPT, producteur de données et d'analyses sur les tendances, les difficultés, les enseignements et les pratiques optimales dans ce domaine, le but étant d'encourager entre les partenaires de l'EPT les échanges d'informations et un dialogue sur les politiques fondé sur des données factuelles.
- Renforcer dans les États membres les capacités de réalisation de l'EPT, en accordant une attention particulière à l'amélioration des capacités de formulation, de gestion et d'évaluation de plans pour le secteur de l'éducation qui correspondent aux objectifs de l'EPT et à l'amélioration de la qualité et de la viabilité des systèmes et institutions éducatifs, par un soutien axé sur les sous-secteurs essentiels (enseignement secondaire, enseignement et formation techniques et professionnels, enseignement supérieur, etc.), sur le personnel de l'éducation (par exemple l'amélioration de la condition des enseignants et le soutien à leur formation) et sur les trois initiatives principales relatives à l'alphabétisation, à la formation des enseignants et au VIH/sida et l'éducation.

27. Ces fonctions ont des incidences au niveau international. Au cours de la période 2005-2015, l'UNESCO s'efforcera de faire en sorte que l'EPT soit reconnue en tant que partie intégrante de l'ensemble plus vaste de sujets de préoccupation et de problématiques internationaux, à l'échelle mondiale et régionale, et qu'elle soit davantage reconnue aussi en tant qu'élément essentiel de l'agenda international pour le développement et, en particulier, en tant que facteur essentiel de

réalisation des OMD. Les objectifs de développement convenus au plan international, les OMD par exemple, ne sauraient être réalisés si les objectifs de l'EPT ne le sont pas. L'UNESCO va donc intervenir, en coopération avec tous ses partenaires, pour faire en sorte que les objectifs de l'EPT soient pleinement reconnus en tant qu'enjeux clés du développement, qu'ils soient pleinement intégrés aux cadres de développement et stratégies de réduction de la pauvreté au plan national et bénéficient d'un soutien accru, par une augmentation des courants d'APD destinés à l'éducation. L'UNESCO plaidera, dans toutes les instances internationales appropriées, pour la reconnaissance de l'EPT en tant que composante essentielle de l'agenda international, depuis les mécanismes du système des Nations Unies tels que le GNUM jusqu'au G8, au CAD/OCDE et au Comité du développement Banque mondiale/FMI. L'UNESCO s'emploiera aussi à faciliter la coordination de l'action des donateurs et l'efficacité de l'aide en faveur de l'EPT, en particulier en fournissant des conseils et soutiens à l'IMOA et autres cadres de financement analogues.

28. Ces fonctions doivent également être assurées dans une perspective stratégique, privilégiant les pays qui éprouvent le plus de difficultés à honorer leurs engagements en matière d'EPT. Afin de disposer de plus de preuves sur les carences au niveau des résultats de l'EPT dans des domaines essentiels, s'agissant en particulier des projections à l'horizon 2015, l'UNESCO a commandé une étude analytique statistique portant plus spécifiquement sur l'alphabétisation, la parité entre les sexes et les objectifs de l'éducation primaire universelle. L'étude proprement dite sera mise à la disposition du Conseil exécutif en tant que document d'information mais un aperçu préliminaire de certaines de ses principales conclusions peut d'ores et déjà aider à se faire une idée de la pertinence des choix stratégiques de l'UNESCO. Il convient de noter que les chiffres régionaux recourent peut-être des variations considérables entre pays.

29. Les données disponibles donnent à penser que, pour atteindre l'objectif de l'éducation primaire universelle d'ici à 2015, l'Afrique subsaharienne devra scolariser plus du double du nombre total d'enfants d'âge scolaire actuellement scolarisés. Ceci implique que l'effort de scolarisation précédent (1990-2000) doit être multiplié par 2,5, soit une augmentation annuelle moyenne de près de 5 millions de places dans les écoles. Pour l'Asie du Sud et de l'Ouest et les États arabes, la scolarisation actuelle doit être multipliée par 1,5 pour universaliser l'éducation primaire d'ici à 2015. L'augmentation annuelle moyenne requise est dans ce cas de 4,9 millions de places supplémentaires dans les écoles de l'Asie du Sud et de l'Ouest et de 1 million de places supplémentaires dans le cas des États arabes. En termes d'effort requis pour atteindre l'objectif, l'effort précédent doit être multiplié par 2 dans les États arabes et par 1,6 en Asie du Sud et de l'Ouest. Il convient de noter que deux régions représentent près des trois quarts des 103 millions d'enfants non scolarisés : l'Afrique subsaharienne (40,3 millions) et l'Asie du Sud et de l'Ouest (35,9 millions).

30. Pour atteindre l'objectif d'alphabétisation fixé à Dakar, le nombre des adultes qui savent lire et écrire devrait augmenter tous les ans de 93,5 millions de personnes, soit au total une augmentation de 1,4 milliard de personnes, ce qui représente un accroissement de 42 % par rapport aux niveaux actuels. Si l'on considère les progrès faits jusqu'ici au cours de la décennie écoulée, l'effort précédent doit être multiplié par 1,3. La difficulté est particulièrement grande pour les États arabes, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, qui devront pratiquement doubler l'effort précédent.

31. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux pays E-9, qui représentent 70 % du total des adultes analphabètes dans le monde. Si le Brésil, la Chine, l'Indonésie et le Mexique pourraient atteindre l'objectif d'alphabétisation de Dakar en maintenant à peu près le même niveau d'effort qu'au cours de la décennie écoulée, un effort plus considérable est requis du Bangladesh et du Pakistan, qui devront plus que doubler leur investissement précédent. L'Égypte et l'Inde devront presque doubler l'effort précédent, tandis que le Nigéria devra aussi faire plus d'efforts (encore que dans ce cas, pour de multiples raisons, le taux approximatif d'augmentation requis est difficile à établir).

32. Il convient de noter que ces projections statistiques relatives aux objectifs quantifiables de l'EPT ne sont pas des prédictions ; il s'agit plutôt d'indications de la situation probable si les tendances actuelles se prolongent sans changement. Cela étant, les projections statistiques aident à identifier les pays et régions qui semblent ne pas être en voie d'atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 et les efforts nécessaires pour y parvenir, en termes d'augmentation annuelle qui serait probablement nécessaire compte tenu des tendances actuelles. Ces pays sont essentiellement ceux sur lesquels l'UNESCO compte concentrer son action dans les dix années à venir, en tablant sur la réalisation d'autres critères facilitateurs, en particulier la maîtrise et l'engagement au plan national. L'UNESCO peut donc utiliser ces éléments statistiques pour guider ses choix de programmation.

B. Objectifs stratégiques de l'UNESCO en faveur de l'EPT, 2005-2015

33. La stratégie et les plans de mise en œuvre visent à appuyer les efforts fournis par l'UNESCO pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié à Dakar. Comme indiqué dans l'examen stratégique de l'EPT, l'action de l'UNESCO doit s'exercer suivant quatre axes :

- Aider les pays à planifier leur secteur de l'éducation dans la perspective de l'EPT, en leur donnant un avis sur l'action à mener et en renforçant leurs capacités.
- Coordonner les coalitions en faveur de l'EPT et maintenir la dynamique créée dans ce domaine.
- Conduire des initiatives internationales dans trois domaines où l'UNESCO possède un avantage comparatif : l'alphabétisation, la formation des enseignants en Afrique subsaharienne et le VIH/sida et l'éducation.
- Promouvoir et faciliter le développement d'une éducation de qualité.

34. En outre, la stratégie de l'UNESCO dans le domaine de l'EPT vise à apporter une réponse diversifiée au problème des grandes disparités constatées dans la mise en œuvre qui freinent la réalisation des objectifs de l'EPT, et à contribuer de façon spécifique à supprimer ces disparités par une action adaptée.

Objectif stratégique 1 : Aider à la formulation de politiques et au renforcement des capacités pour favoriser la planification de l'EPT dans le cadre d'approches visant l'ensemble du secteur et de stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

35. Les rapports mondiaux de suivi sur l'EPT ont mis en évidence l'importance de la gouvernance, de la pratique et des politiques éducatives pour le développement à terme d'une éducation de base de qualité. L'EPT doit être étayée par un engagement politique fort, des cadres d'action durables et une législation, et ses objectifs doivent être clairement ancrés dans les plans nationaux pour le secteur de l'éducation et dans d'autres stratégies et plans nationaux de réduction de la pauvreté. L'UNESCO, grâce à ses réseaux d'instituts, de bureaux régionaux d'éducation et autres unités hors Siège, fournira une aide appropriée à la formulation de politiques fondées sur l'observation des faits et à la réalisation d'études, assurera l'échange et la diffusion d'informations et de connaissances et encouragera la création de réseaux d'expertise et de formation. Elle aidera les pays en favorisant l'adoption d'approches sectorielles de l'EPT. Elle préconisera également une meilleure prise en compte des six objectifs de l'EPT dans les cadres d'action existants et les initiatives en cours, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté (y compris les DSRP), les processus des BCP/PNUAD et l'IMOA.

36. Pour atteindre cet objectif stratégique, l'UNESCO concentrera ses efforts sur les sous-objectifs suivants :

(i) *Appuyer l'élaboration de véritables plans pour le secteur de l'éducation qui reflètent l'ensemble du programme de l'EPT et s'inscrivent dans des stratégies et des plans nationaux de réduction de la pauvreté, en particulier dans les DSRP*

37. Pour être couronnée de succès, la réalisation des objectifs de l'EPT doit être entièrement prise en charge par les pays eux-mêmes, être mieux reflétée dans leurs priorités nationales pour l'ensemble du secteur et faire l'objet d'engagements plus ambitieux, en particulier dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les documents correspondants (DSRP). De plus, les objectifs de l'EPT doivent faire partie intégrante des approches sectorielles globales et refléter une connaissance approfondie des défis qui se posent à tous les niveaux du système éducatif et dans tous les domaines, depuis la gestion et l'évaluation globales des systèmes éducatifs jusqu'à la formation des enseignants en passant par la rénovation des programmes et la qualité des manuels. L'UNESCO utilisera son expertise dans ces domaines et s'appuiera en particulier sur les capacités de l'IIPE, du BIE et des bureaux régionaux d'éducation.

38. Résultats escomptés pour 2015 :

- Aide à la formulation de politiques relatives à la planification en vue de l'EPT dans le cadre d'une approche sectorielle, et meilleure prise en compte de l'EPT dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, en particulier dans les DSRP.
- Création de capacités d'analyse pratique pour la planification de l'EPT, et surtout élaboration de directives pour une planification sectorielle et une gestion efficaces couvrant toute la gamme des défis de l'EPT et s'appuyant sur les meilleures pratiques utilisées en la matière.
- Meilleure connaissance des défis de l'EPT, en particulier dans le domaine du droit à l'éducation.
- Développement des échanges d'informations et de connaissances sur les politiques de l'EPT qui ont prouvé leur efficacité par la centralisation des données et la création de réseaux.
- Aide à la planification de l'EPT pour les pays qui participent aux trois initiatives principales et à l'IMOA.

(ii) *Renforcer les capacités nationales et régionales de planification de l'EPT, notamment dans les domaines de la planification, de la gestion, des statistiques, du suivi et de l'évaluation, et promouvoir la coopération interministérielle au service de l'EPT*

39. Les capacités nationales nécessaires pour assurer la planification, la gestion et l'évaluation appropriées du secteur de l'éducation en tenant compte des objectifs de l'EPT sont insuffisantes. Il faut s'efforcer d'aider les pays à s'aider eux-mêmes en leur donnant les moyens de combler toutes les lacunes dans le domaine de l'EPT. Les besoins dans ce domaine sont importants et ne peuvent pas tous être satisfaits par l'UNESCO qui s'attache à la formation et à la création de connaissances en mettant l'accent sur la création d'institutions. Des instituts tels que l'IIPE, le BIE, l'IUE, l'IIRCA et l'ISU ainsi que les bureaux régionaux d'éducation et les bureaux multipays continueront à jouer un rôle important dans ce domaine et à fournir une aide ciblée aux pays. L'UNESCO préconisera une assistance dans ce domaine et élaborera des contenus, des outils et des méthodes visant à développer les capacités nationales de planification, de suivi et d'évaluation en ciblant plus

particulièrement les planificateurs, les statisticiens et les personnels de l'éducation. Des efforts seront fournis pour développer la coopération intersectorielle, interministérielle et interinstitutionnelle au service de l'EPT. L'UNESCO renforcera les institutions nationales et régionales de formation, notamment en accentuant la décentralisation des programmes de formation et de renforcement des capacités de ses instituts. Le soutien de l'Organisation dans le domaine de la planification privilégiera les évolutions et les principaux défis qui se font jour (le genre, le VIH/sida, les situations de postconflit, etc., par exemple).

40. Résultats escomptés pour 2015 :

- Renforcement des capacités dans le domaine de l'EPT, l'accent étant mis sur la planification, le suivi, les statistiques et l'évaluation, et aide aux pays qui participent aux trois initiatives principales et à l'IMOA.
- Développement de la formation correspondante des gestionnaires et administrateurs de l'éducation, y compris par des programmes de formation à distance et l'utilisation des TIC.
- Élaboration de directives, contenus, outils et méthodes pour fournir une assistance et assurer une formation dans des domaines d'action essentiels pour l'EPT, y compris en utilisant des méthodes de formation à distance et les TIC.
- Renforcement des capacités des planificateurs afin que des sujets essentiels tels que le VIH/sida, l'alphabétisation, le genre, les langues d'enseignement, les situations de postconflit, les populations marginalisées et l'éducation rurale soient intégrés aux cadres et processus nationaux de planification.

(iii) *Promouvoir le dialogue et la participation active de la société civile et des communautés locales aux processus d'élaboration des politiques et de planification à tous les niveaux*

41. Aucune réforme de l'éducation dans la perspective de l'EPT n'a de chance d'aboutir sans un véritable dialogue social et politique avec les principaux partenaires de l'éducation, qu'il s'agisse des parents d'élèves, des enseignants, du personnel éducatif, des ONG ou du secteur privé, aux niveaux international, national et local. L'UNESCO continuera d'encourager la participation de tous les partenaires de l'EPT, depuis l'action du Groupe de haut niveau jusqu'à celle des pays. Elle contribuera au développement des activités de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous et à la création de partenariats analogues aux niveaux régional, sous-régional et national. Elle encouragera et appuiera également la création de réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux d'expertise et de formation ainsi que l'échange de connaissances. En outre, elle insistera davantage sur son rôle de centre d'échange d'informations, de réflexion et d'analyse sur les politiques de l'EPT qui ont prouvé leur efficacité et fournira, le cas échéant, des conseils pour l'élaboration de politiques reposant sur des éléments probants.

42. Résultats escomptés pour 2015 :

- Promotion d'une participation active des principaux partenaires de l'EPT à des forums internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux.
- Développement d'une collaboration efficace et de synergies entre tous les acteurs de l'EPT, y compris les prestataires de services publics et privés d'éducation.
- Prise en charge par les États membres des plans nationaux d'éducation et obtention d'un consensus de toutes les parties prenantes grâce à un dialogue diversifié.

(iv) *Développer des activités à l'échelon national en collaboration avec des organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, des donateurs bilatéraux et des partenaires non gouvernementaux de l'EPT*

43. Bien que l'UNESCO ne soit pas représentée dans tous les pays, elle peut jouer un rôle significatif dans un certain nombre d'entre eux grâce à son réseau décentralisé. Une aide capitale pour la formulation des politiques, des informations et un appui peuvent être fournis par les bureaux régionaux d'éducation ; les bureaux multipays peuvent jouer un rôle en tant que plates-formes d'exécution du programme et les instituts peuvent fournir une assistance technique ciblée dans leurs domaines de compétence. L'UNESCO peut donc aider les pays à négocier avec des partenaires extérieurs et à adopter des approches efficaces à l'échelle du système reposant sur arrangements multipartites (entre gouvernements, donateurs, organismes des Nations Unies, partenaires non gouvernementaux de l'EPT). Cette démarche exigera également le renforcement de l'action commune et de l'expertise à l'échelon national, en particulier dans les pays qui participent aux trois initiatives principales. Dans ces conditions, l'UNESCO insistera sur l'intégralité des objectifs de l'EPT et s'attachera à améliorer la qualité des plans nationaux d'EPT et des processus de planification.

44. Résultats escomptés pour 2015 :

- Développement d'une étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, en particulier par une participation accrue à la préparation des principaux cadres nationaux de planification comme les BCP/PNUAD et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
- Action en faveur d'une meilleure prise en compte des objectifs de l'EPT dans les instruments de planification et les initiatives prises à l'échelon national.
- Renforcement de l'assistance fournie à l'échelon national, en particulier pour les pays qui participent aux trois initiatives principales et à l'IMOA.

Objectif stratégique 2 : Encourager la coordination, le suivi, l'analyse et la promotion de l'EPT au niveau international

45. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de l'éducation et que principal coordinateur de l'EPT, l'UNESCO a un rôle essentiel à jouer dans la coordination d'ensemble des activités de tous les partenaires de l'EPT aux niveaux mondial, régional et national, dans la fourniture d'études et de données à jour et de qualité pour suivre les progrès en matière d'EPT et repérer les difficultés ainsi que dans la promotion de l'EPT dans toutes les enceintes compétentes, en particulier au niveau international, et dans les efforts pour remédier aux lacunes de la mise en œuvre de l'EPT.

Objectifs de l'UNESCO au niveau international, 2005-2015

- Recentrer l'EPT au cœur du programme international de développement, en particulier dans l'optique des OMD ;
- Promouvoir la contribution de l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la sécurité humaine ;
- Renforcer l'appui du système des Nations Unies à l'EPT ;
- Assurer le suivi de l'EPT, en améliorant la supervision des progrès dans le sens des objectifs d'EPT et l'établissement de rapports à ce sujet ;
- Contribuer à mobiliser davantage d'aide pour l'EPT, et de façon plus efficace ;
- Promouvoir l'EPT sur le plan international et y sensibiliser l'opinion ;
- Appuyer les mécanismes et processus de renforcement du dialogue en matière d'EPT.

46. Dans ses efforts pour atteindre ce deuxième objectif stratégique, l'UNESCO visera en particulier les sous-objectifs suivants :

(i) *Coordonner les activités des partenaires de l'EPT et entretenir leur dynamique*

47. L'UNESCO a un rôle essentiel à jouer dans la coordination des efforts des principales parties prenantes de l'EPT en veillant à ce que, à terme, ces efforts convergent. Dans le cadre de son rôle de coordination et de promotion, l'UNESCO s'emploiera à renforcer la coordination et les liens entre les différents niveaux de la structure internationale d'EPT, notamment entre la préparation et le suivi des activités du Groupe de haut niveau, du Groupe de travail, du Rapport mondial de suivi sur l'EPT et des programmes phares d'EPT. Outre qu'elle apportera un appui aux activités annuelles du Groupe de haut niveau sur l'EPT et du Groupe de travail sur l'EPT, ainsi qu'à d'autres forums et partenariats multilatéraux sur l'EPT, l'UNESCO encouragera la mise en place et la conception de mécanismes et de processus pour renforcer le dialogue entre partenaires de l'EPT, en améliorant leur impact collectif et en clarifiant les rôles respectifs des uns et des autres au niveau international, notamment au sein du système des Nations Unies. L'UNESCO continuera d'agir en faveur de la réalisation des six objectifs d'EPT sans exception en tant que projet essentiel pour atteindre les OMD dans leur ensemble, et pour mieux soutenir le programme d'EPT dans les efforts et initiatives internationaux de coordination. Elle apportera un soutien accru à la participation de la société civile et du secteur privé à l'EPT à tous les niveaux, ainsi qu'à des forums régionaux et sous-régionaux tels que le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC), l'ARABEFA, l'APPEAL, les conférences des ministres de l'éducation des États membres d'Afrique organisées par l'UNESCO (MINEDAF) et les initiatives régionales comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Forum des éducatrices africaines (FAWE), qui encouragent la coopération Sud-Sud et qui offrent d'importantes occasions de mobiliser la volonté politique et les ressources en faveur de l'EPT.

48. Résultats escomptés pour 2015 :

- L'EPT au centre du programme international de développement.
- Place plus importante des objectifs d'EPT dans les efforts et initiatives de coordination internationale.
- Renforcement de l'efficacité, de la visibilité et de l'impact du Groupe de haut niveau et du Groupe de travail sur l'EPT ainsi que des autres mécanismes de coordination et du dialogue avec tous les partenaires de l'EPT.
- Soutien à l'organisation de forums et réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux pour l'EPT.

(ii) *Contribuer au renforcement de la qualité, de l'actualité et de l'utilisation des données et études concernant l'EPT*

49. Pour l'ensemble du mouvement d'EPT, il importe grandement de pouvoir disposer de données actuelles et de bonne qualité dans le domaine de l'éducation. De l'avis général, il est certes admis qu'il y aura toujours un certain décalage dans le temps, en particulier si l'on demande des données transnationales fiables et de haut niveau. Il faut savoir gré à l'ISU de s'être employée à réduire ce décalage tout en améliorant la qualité des données. Néanmoins, l'idée d'une "insuffisance de données" s'est répandue et est désormais régulièrement évoquée comme l'une des principales difficultés s'agissant des objectifs d'EPT. Cette insuffisance, dit-on, empêche de procéder à une analyse précise des besoins internationaux comme des besoins des pays ainsi que de suivre et d'évaluer comme il convient les progrès réalisés ; il s'agit donc aussi d'une lacune dans les domaines de l'information et de l'analyse.

50. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2002 ("L'Éducation pour tous : le monde est-il sur la bonne voie ?") a bien montré l'ampleur de ce problème dans des domaines tels que les estimations des taux nets de scolarisation dans le primaire et du nombre d'enfants non scolarisés, les dépenses publiques d'éducation, l'alphabétisation, la protection et l'éducation de la petite enfance, l'achèvement du cycle primaire, les données ventilées par sexe, les acquis de l'éducation, les coûts unitaires, les moyennes régionales, les projections et les flux d'aide à l'éducation. Par le biais de l'ISU, l'UNESCO a pour responsabilité de fournir des données comparables sur le plan international dans le domaine de l'éducation, et elle aidera à résoudre ces difficultés en coopération avec les pays et avec leurs dispositifs statistiques propres. Elle continuera de collaborer à l'établissement du Rapport mondial de suivi sur l'EPT et à procéder à une analyse factuelle de qualité, en particulier au niveau régional par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux d'éducation, qui sont chargés d'établir des rapports de suivi de l'EPT au niveau régional (et, le cas échéant, sous-régional). Il sera particulièrement important de disposer de données fiables récentes lors du processus régional d'examen à mi-parcours de l'EPT en 2007-2008. L'UNESCO encouragera les initiatives visant à améliorer les capacités statistiques et à accroître la coordination et la simplification des systèmes de suivi et des rapports à faire aux donateurs. Elle veillera à ce que les données et analyses fournies soient effectivement utilisées pour la réforme et le dialogue en matière de politiques d'EPT.

51. Résultats escomptés pour 2015 :

- Amélioration de la collecte de données à la fois actuelles et de qualité.
- Soutien à l'analyse factuelle des tendances et problèmes, en particulier par l'intermédiaire du Secteur de l'éducation, de l'ISU et des instituts d'éducation, du Rapport mondial de suivi

sur l'EPT et des rapports de suivi de l'EPT au niveau régional (et, le cas échéant, sous-régional).

- Apport de conseils et d'analyses factuels utiles pour les politiques dans des domaines clés de l'EPT tels que le VIH/sida, l'alphabétisation, la parité entre les sexes, la formation des maîtres, les langues d'enseignement, les situations de postconflit, les populations marginalisées, l'éducation rurale, etc.
- Développement de la coopération avec d'autres partenaires en vue d'obtenir des données et analyses sur l'EPT.

(iii) Améliorer la communication et la sensibilisation en matière d'EPT

52. Malgré les efforts considérables qui ont été déployés, l'opinion reste peu sensible aux questions d'EPT. Cette dernière demeure sous-estimée en tant que vecteur décisif du développement, de la paix et de la sécurité. Un des rôles essentiels de la stratégie pour 2005-2015 sera donc de renforcer à tous les niveaux l'appui aux activités de sensibilisation à l'EPT par le biais de campagnes spécifiques, de promotion dans les médias et de partenariats avec des donateurs, avec la société civile et le secteur privé. Dans ses activités, l'UNESCO insistera sur l'importance de l'éducation pour l'équité universelle et accroîtra ses efforts en tant que chef de file des initiatives au service de l'ensemble des objectifs d'EPT. Les activités de promotion viseront des cibles différentes : les médias, l'opinion publique, les décideurs, etc. ; de surcroît, elles s'appuieront sur des partenariats solides conclus avec d'importantes parties prenantes de l'EPT, des groupes et réseaux, notamment des organisations de la société civile, des parlementaires, des enseignants, des maires, des représentants du secteur privé et des organisations internationales. L'UNESCO encouragera la participation des communautés locales, en particulier en collaborant avec des organisations de la société civile, et elle développera ses capacités propres en formant son personnel. Cette stratégie devrait apporter davantage de clarté, de dynamisme et de générosité dans le dialogue et les partenariats de l'UNESCO avec les principales parties prenantes de l'EPT.

53. Résultats escomptés pour 2015 :

- Amélioration de la communication en matière d'EPT, notamment par la hiérarchisation des messages et le recensement des groupes cibles, par la prise de contacts avec les professionnels des médias et par la formation à domicile.
- Promotion de l'EPT au niveau le plus élevé, en particulier dans des rencontres internationales de premier plan.
- Participation de l'UNESCO aux initiatives de promotion de l'EPT par la constitution de partenariats élargis.

(iv) Contribuer à la mobilisation des ressources en faveur de l'EPT

54. L'EPT se heurte à de graves difficultés financières, non seulement au niveau national (où la responsabilité échoit aux gouvernements) mais aussi au niveau international. Rien que pour atteindre l'objectif de l'enseignement primaire pour tous d'ici à 2015, il faudrait chaque année, selon les estimations, 5,6 milliards de dollars supplémentaires (Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2002). Encore ce montant ne correspond-il qu'au financement du développement quantitatif des systèmes éducatifs en place, indépendamment du coût que représenterait le renforcement de l'efficacité de ces systèmes ou une amélioration sensible de la qualité de la scolarité. Comme on l'a reconnu à Dakar, l'essentiel de l'effort d'EPT est à la charge des pays eux-mêmes, sous la forme d'un soutien

budgétaire national accru à l'éducation mesuré en pourcentage du PIB. Le financement de l'EPT dépendra surtout de l'augmentation des ressources nationales affectées à l'éducation. L'UNESCO continuera d'inciter les pays à consacrer davantage de ressources à l'éducation et suivra systématiquement l'évolution du soutien apporté. Elle ne cessera d'agir conjointement avec ses partenaires pour obtenir qu'une part plus importante de l'aide publique au développement soit affectée à l'éducation et pour fournir des informations et des études sur les problèmes connexes, notamment sur l'amélioration de l'efficacité. Des données seront rassemblées sur les pays et régions aux ressources insuffisantes. L'UNESCO continuera aussi à entretenir des relations avec les bailleurs de fonds à tous les niveaux, notamment le G8, l'OCDE/CAD et autres groupes de pays intéressés pour combler les lacunes du financement de l'EPT et réduire les coûts de transaction grâce à des procédures conjointes.

55. Résultats escomptés pour 2015 :

- Campagne en faveur de l'augmentation régulière de l'aide publique au développement affectée à l'éducation, en particulier à l'éducation de base.
- Encouragement apporté aux pays pour qu'ils accroissent les crédits affectés à l'éducation, en particulier à l'éducation de base.
- Fourniture d'informations sur les difficultés et insuffisances du financement.

Objectif stratégique 3 : *Prendre la tête des initiatives internationales dans trois domaines où l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif : alphabétisation, formation des enseignants en Afrique subsaharienne et VIH/sida et éducation*

56. L'examen stratégique de l'EPT préconisait une concentration des programmes sur des "créneaux", c'est-à-dire des domaines où l'UNESCO dispose de compétences et d'un avantage comparatif reconnu et peut apporter des contributions particulièrement efficaces, à savoir l'alphabétisation, la formation des enseignants en Afrique subsaharienne et la question du VIH/sida et l'éducation. Depuis la dernière session du Conseil exécutif, la préparation de ces trois initiatives principales s'est poursuivie sans relâche et constitue désormais un élément majeur du projet de 33 C/5. L'aspect capital de ces trois initiatives est qu'elles visent les pays qui ont le plus besoin d'assistance pour atteindre les objectifs de l'EPT. Les trois domaines ainsi circonscrits, qui sont relativement négligés par rapport à d'autres éléments du programme d'ensemble de l'EPT, sont jugés vitaux pour d'autres aspects touchant la réalisation de l'EPT et les progrès dans ce domaine. Les trois initiatives qui sont en train d'être mises au point dans ces domaines sont :

- l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (LIFE) ;
- l'Initiative sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne ; et
- l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (GIHAE).

**Accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT :
les trois initiatives principales de l'UNESCO**

Les objectifs de l'EPT ne sauraient être atteints sans une action soutenue dans des domaines comparativement négligés. Considérant les compétences et l'expérience reconnues de l'UNESCO dans les domaines pertinents, et compte tenu de la contribution capitale que ces domaines d'intervention apportent à l'ensemble du projet EPT, la stratégie de l'UNESCO accorde une place de choix aux trois initiatives principales qui sont en cours d'élaboration : l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (LIFE) ; l'Initiative sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne ; et l'Initiative VIH/sida et éducation (GIHAE). Ces initiatives constitueront le noyau programmatique de l'intervention de l'UNESCO pour l'EPT au niveau des pays, sans exclure d'autres interventions essentielles dans le secteur de l'éducation. Dans toute la mesure possible, et en étroite partenariat avec les pays concernés, l'UNESCO s'emploiera à faire en sorte que ces trois initiatives se complètent et se renforcent mutuellement et que leur planification, leur mise en œuvre et leur évaluation relèvent d'une approche intégrée associant le Siège, les bureaux hors Siège et les instituts.

57. Ces initiatives ne sont pas conçues séparément. Elles constituent un ensemble dont les éléments se complètent et se renforcent mutuellement. Dans toute la mesure possible, les trois initiatives seront centrées sur un nombre limité de pays au cours de chaque biennium. Elles sont censées correspondre aux besoins et priorités des pays qui ont le plus besoin d'appui et où l'intervention de l'UNESCO doit en principe avoir le plus grand impact. Elles garantissent que l'action de l'UNESCO est conçue en partenariat avec les pays eux-mêmes et avec d'autres parties prenantes de l'EPT, y compris la société civile. Quatre critères essentiels président à la sélection des pays :

- La volonté politique des autorités nationales compétentes.
- La pertinence de l'objectif par rapport aux besoins et priorités nationaux, en se référant en particulier aux besoins existants et prévus et aux plans sectoriels existants.
- L'impact probable de l'intervention de l'UNESCO, tel qu'on peut l'évaluer par les partenariats et capacités existants et par une volonté avérée des autorités nationales de réaliser l'EPT.
- La complémentarité avec les stratégies de réduction de la pauvreté et autres cadres sectoriels en vigueur ainsi qu'avec les institutions, initiatives, mécanismes et capacités existants.

58. Toutes les unités concernées de l'UNESCO - au Siège et dans les bureaux hors Siège, les bureaux régionaux d'éducation et les instituts - interviendront de manière coordonnée pour faire en sorte que ces initiatives aient le plus grand impact possible dans les pays visés ; des efforts seront faits pour éviter les chevauchements et les doubles emplois dans la préparation et la mise en œuvre de leurs plans de travail respectifs.

59. Les plans détaillés de mise en œuvre de ces trois initiatives figurent dans l'appendice 1, avec indication des objectifs, groupes cibles, délais, activités et pays éventuels. Il convient toutefois de préciser que les trois initiatives en question en sont toutes aux premiers stades de leur développement ; il est envisagé de procéder à des consultations approfondies avec toute une série de pays et de partenaires et donateurs existants ou éventuels.

60. Afin d'atteindre cet objectif stratégique, l'UNESCO concentrera son action sur les sous-objectifs suivants :

(i) *L'alphabétisation et, dans ce domaine, l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (LIFE)*

61. Augmenter de moitié les taux d'alphabétisation d'ici à 2015 constitue un objectif essentiel de l'EPT. La lutte en faveur de l'alphabétisation est aussi directement liée à la réalisation de l'objectif 3 de Dakar ("Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante") - et c'est aussi l'un des points de référence clés pour les OMD relatifs à l'éducation et une contribution capitale à la lutte contre la pauvreté (OMD 1). La majorité des personnes privées de possibilités d'apprentissage (dont on estime le nombre à 800 millions d'adultes analphabètes, auxquels il faut ajouter 103 millions d'enfants non scolarisés) sont des filles et des femmes, et presque toujours des pauvres. L'alphabétisation est un préalable dans toute politique visant à résoudre des problèmes de développement critiques tels que l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, la santé maternelle et infantile, la prévention du VIH/sida et de l'abus de drogues et la viabilité environnementale. À ce titre, l'alphabétisation est un élément constitutif essentiel pour atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, en particulier les OMD. L'intervention de l'UNESCO consistera essentiellement à assurer en continu le leadership de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et de l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (LIFE). L'UNESCO mettra à contribution toutes ses capacités, notamment l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE), à Hambourg (Allemagne), qui a acquis une longue expérience dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation des adultes. Les démarches axées sur les avantages de l'alphabétisation des mères et de leurs enfants seront également développées, ce qui nécessitera l'instauration de liens plus solides entre l'éducation formelle et non formelle ainsi qu'entre les actions visant les différents objectifs de l'EPT.

62. L'UNESCO soutiendra un vaste effort international de promotion, de sensibilisation et de constitution de réseaux pour faire en sorte que l'alphabétisation occupe une place prééminente au sein de l'EPT et de toutes les autres initiatives connexes, et qu'elle soit reconnue en tant qu'élément fondamental pour l'éducation de base, l'apprentissage tout au long de la vie, l'autonomisation, la bonne gouvernance et le développement durable. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation offre à la communauté internationale, aux gouvernements nationaux, aux ONG et à la société civile un mécanisme qui permet de donner plus d'impact à leurs efforts respectifs en vue d'atteindre les objectifs en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, dans le cadre général de l'EPT et de la Déclaration du Millénaire. La Décennie favorisera la création d'un monde alphabétisé sous la bannière de "L'alphabétisation, source de liberté", avec la ferme conviction que l'alphabétisation est tout à la fois une clé du développement et un droit humain.

La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, 2003-2012

Comme prescrit par l'Assemblée générale des Nations Unies (2001), le rôle de coordination conféré à l'UNESCO dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation consiste à stimuler et dynamiser les activités entreprises au plan international. Dans le cadre de la Décennie et de l'EPT, l'UNESCO s'emploie à promouvoir l'alphabétisation en tant que fil conducteur qui traverse les six objectifs de Dakar. Reliant l'alphabétisation à la problématique plus vaste du développement, l'UNESCO, avec ses partenaires du système des Nations Unies, a identifié les thèmes spécifiques ci-après au cours de la Décennie :

- Alphabétisation et genre (2002-2004)
- Alphabétisation et développement durable (2005-2006)
- Alphabétisation et santé (2007-2008)
- Alphabétisation et autonomisation (2009-2010)
- Alphabétisation et paix (2010-2012)

En tant qu'organisme coordonnateur, l'UNESCO s'emploie à faire en sorte que la promotion, la coordination et la mise en œuvre de la Décennie s'insèrent dans le cadre des OMD et autres initiatives de développement, notamment la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DESD) et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI). Pour que la Décennie acquière un caractère opérationnel, l'UNESCO a lancé, en 2005, l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (LIFE), qui met plus particulièrement l'accent sur les femmes et sur les enfants et adolescents non scolarisés dans un certain nombre de pays.

63. Par le biais de son Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (LIFE), qui doit être mise en œuvre dans le cadre de l'axe d'action 1 du 33 C/5, l'UNESCO recentrera ses efforts sur un certain nombre de pays ayant une population nombreuse d'analphabètes et des taux d'alphabétisation peu élevés, et elle s'emploiera à y faire progresser la réalisation de tous les objectifs de Dakar (en particulier les objectifs 3, 4 et 5), les objectifs énoncés dans la Déclaration de CONFINTEA V et l'OMD 1 relatif à la lutte contre la pauvreté. L'accent sera mis en particulier sur la promotion de possibilités d'alphabétisation liées au développement et aux programmes d'acquisition de compétences nécessaires dans la vie courante par les populations défavorisées, les femmes en particulier.

64. Les activités menées au titre de LIFE viseront à améliorer le cadre dans lequel s'inscrivent les politiques en mettant l'accent sur le renforcement des capacités dans l'action d'alphabétisation, la planification et la législation ; en apportant une assistance au renforcement des capacités au niveau national pour la gestion des programmes, le suivi et l'évaluation de l'alphabétisation et en appuyant les mesures de sensibilisation et les campagnes d'information du public. En outre, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes d'alphabétisation, en particulier en soutenant l'élaboration de programmes d'étude et de matériels adaptés au contexte et à la culture, en améliorant la qualité de la formation des alphabétiseurs, en facilitant la formation à l'alphabétisation liée aux programmes de développement et en encourageant un environnement favorable (par exemple les langues nationales, les publications).

65. Résultats escomptés pour 2015 :

- Coordination et sensibilisation en matière d'alphabétisation renforcées aux niveaux international, régional et national.
- Politiques et programmes d'alphabétisation/d'éducation non formelle élaborés en tant que partie intégrante des plans nationaux d'éducation et des stratégies nationales d'atténuation de la pauvreté.
- Recherche et démonstration des bonnes pratiques renforcées, dans des domaines tels que la synergie entre éducation formelle et non formelle, l'éducation des populations rurales, l'apprentissage communautaire et la coopération Sud-Sud.
- Suivi et évaluation de l'alphabétisation renforcés à tous les niveaux.

66. Résultats escomptés de LIFE pour 2015 :

- Politiques et pratiques d'alphabétisation promues au sein des cadres nationaux existants en matière d'éducation et de développement.
- Groupes cibles bénéficiant de possibilités d'apprentissage pertinent et de qualité liées aux programmes de développement.

(ii) *Concentrer les efforts sur la formation des enseignants et l'Initiative connexe sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne*

67. On sait que la pénurie aiguë d'enseignants qualifiés est l'un des plus gros obstacles à la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Il faut d'urgence assurer le remplacement d'un grand nombre d'enseignants qui n'exercent plus du fait d'une réduction naturelle des effectifs ou d'une incapacité ou former ceux qu'exige l'augmentation rapide des effectifs dans le primaire et le secondaire. L'UNESCO concentrera donc ses efforts sur le leadership, l'action d'information et les conseils techniques pour la formation des enseignants et toutes les questions qui s'y rattachent (par exemple la condition des enseignants), ainsi que sur l'Initiative sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne. Au niveau mondial, et en étroite coopération avec les syndicats d'enseignants et autres partenaires de l'EPT, l'Organisation continuera d'aider les États membres à élaborer ou réviser les politiques nationales concernant les enseignants et leur formation dans le cadre des plans nationaux d'éducation et de lutte contre la pauvreté. Elle encouragera non seulement l'échange de bonnes pratiques nationales, mais aussi celui des leçons apprises, au sein de groupes de pays ayant des préoccupations communes liées aux enseignants. En coopération avec l'OIT, l'UNESCO s'intéressera aussi à la condition des enseignants et à leurs conditions de travail, pour aider les pays à élaborer des plans de carrière attractifs et à éviter que les enseignants ne se dirigent vers d'autres professions. Elle fera en sorte que les politiques d'éducation et de formation des enseignants au niveau national tiennent davantage compte des priorités du pays concernant l'EPT, la lutte contre le VIH/sida, l'atténuation de la pauvreté, les OMD et autres objectifs de développement économiques et sociaux. En outre, elle encouragera une plus grande contribution des universités nationales à une éducation de qualité pour les enseignants dans les instituts universitaires ou au niveau communautaire.

68. En Afrique subsaharienne, selon des estimations prudentes, il faudra 4 millions d'enseignants supplémentaires d'ici à 2015, uniquement pour réaliser l'objectif de l'éducation primaire universelle (ce chiffre ne tient compte ni du nombre d'enseignants qualifiés nécessaires pour l'action d'alphabétisation dans les systèmes non formels, ni de l'important effort de formation en cours

d'emploi qu'exigera l'amélioration de la qualité de l'enseignement). L'action menée pour élargir et améliorer la formation des enseignants dans les pays d'Afrique subsaharienne devra être étroitement liée aux politiques et programmes visant à améliorer la qualité de l'éducation. La formation des enseignants est intimement liée à des questions telles que la rénovation des programmes d'étude, les résultats de l'apprentissage et l'environnement scolaire, autant d'éléments qui entrent en ligne de compte dans les processus d'amélioration et de réforme nécessaires pour améliorer la qualité de l'éducation.

69. L'Initiative sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne reposera sur une série d'activités menées dans les pays participants sur une période de quatre ans : (1) planification dynamique d'actions d'information au niveau national ; (2) détachement à plein temps dans les pays concernés d'un spécialiste de l'éducation chargé de guider l'Initiative pendant quatre ans ; (3) création et tenue d'une base de données nationale globale et intégrée concernant l'état de l'éducation et du perfectionnement des enseignants ; (4) fourniture d'une aide aux pays pour qu'ils puissent analyser la pénurie d'enseignants et concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies propres à accroître le nombre d'enseignants qualifiés ; (5) soutien à chaque pays pour accroître les compétences et les qualifications professionnelles du grand nombre d'enseignants qui sont actuellement sous-qualifiés ; (6) promotion de consultations entre gouvernements et enseignants et leurs organisations en vue de la planification et la mise en œuvre des réformes de l'EPT ; (7) création de chaires UNESCO régionales pour renforcer les capacités institutionnelles en vue d'un enseignement de qualité ; (8) recherche visant à guider les politiques d'EPT ; (9) mobilisation des universités et autres organisations et réseaux pour aider les gouvernements à respecter leurs priorités en matière d'éducation des enseignants ; (10) mise en commun et diffusion de bonnes politiques et de bonnes pratiques de formation des enseignants aux fins de leur adaptation à la situation des autres pays de la région ; (11) mise en place, ou renforcement, de passerelles entre prestataires clés de services éducatifs dans chaque pays et à l'échelon régional ; (12) suivi et établissement réguliers de rapports (une évaluation à moyen terme au bout de deux ans et un bilan à la fin du cycle de quatre ans).

70. D'ici à 2015, l'UNESCO sera intervenue en profondeur dans les pays du sud du Sahara participant à l'Initiative pour que leurs politiques relatives aux enseignants, leurs institutions de formation pédagogique et leurs programmes d'éducation des enseignants soient conformes aux engagements qu'ils ont pris en vue de réaliser les six objectifs de l'EPT et de réduire la pauvreté. Pour 2008, 2010 et 2012, des consultations avec les pays permettront de déterminer ceux qui participeront aux prochains cycles de l'Initiative.

71. Résultats escomptés pour 2005-2015 :

- Condition, conditions de travail et performance des enseignants améliorées de manière à mieux contribuer à l'EPT, notamment par l'élaboration de politiques nationales.
- Politiques, plans et/ou stratégies de certification nationale des enseignants mis au point, sur la base de normes de qualité reconnues.
- Programmes d'éducation pour les enseignants, pédagogie et matériels élaborés et diffusés.
- Programmes complets d'éducation préventive au VIH/sida mis en place en tant que partie intégrante de la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants et autres personnels de l'éducation.
- Accès à une formation pédagogique par le biais de l'enseignement ouvert et à distance, des TIC et de l'apprentissage électronique accru, de même que la qualité de cette formation.

72. Résultats escomptés de l'Initiative sur la formation des enseignants (pour chaque pays dans chaque cycle de quatre ans) :

- Un plan complet d'éducation des enseignants, y compris l'éducation formelle et non formelle, intégré dans les plans nationaux d'éducation et autres plans sectoriels.
- La qualité de la formation dans les institutions d'éducation des enseignants renforcée, sur la base de programmes d'étude et de pédagogies améliorés, notamment dans des domaines prioritaires comme la prévention du VIH/sida, l'alphabétisation et les TIC.
- La gravité de la pénurie d'enseignants et la condition des enseignants reconnues comme représentant des questions cruciales de développement national, auxquelles les gouvernements s'attaquent avec l'appui des donateurs.
- Les normes prescrites au plan international et les politiques nationales de prévention du VIH/sida intégrées et mises en œuvre dans les programmes d'étude des institutions d'éducation des enseignants et les programmes universitaires en la matière.

(iii) *Concentrer les efforts sur les domaines de l'éducation préventive au VIH/sida et l'Initiative mondiale connexe VIH/sida et éducation (GIHAE)*

73. L'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (GIHAE) vise à aider les pays à élaborer un ensemble de mesures éducatives pour lutter contre le VIH/sida, axées particulièrement sur les enfants et les jeunes, notamment sur ceux qui sont les plus exposés. Dans le cadre de la stratégie globale de prévention d'ONUSIDA, et en concertation avec tous les partenaires de développement concernés, l'Initiative contribuera à la réalisation des objectifs internationaux existants, en particulier les OMD, les objectifs fixés par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida et l'éducation pour tous (EPT). Les buts de l'Initiative sont les suivants :

- Aider un certain nombre de gouvernements à élaborer un ensemble de mesures éducatives pour lutter contre le VIH et le sida, axées sur le risque et sur la vulnérabilité. Des activités seront mises au point pour : (a) accroître la capacité des personnels de l'éducation aux niveaux national et du district (y compris les enseignants) d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de lutte ; (b) veiller à ce qu'un programme d'étude approprié et adapté à l'âge des élèves soit élaboré, mis en œuvre et disponible dans tous les environnements d'apprentissage (l'accent étant mis non seulement sur les connaissances, les comportements et les compétences propres à limiter les risques et à favoriser la prévention, mais aussi sur l'éducation pour lutter contre la discrimination ainsi qu'en matière de traitement, de soins et de soutien) ; (c) mettre en place des mécanismes appropriés de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis et contrôler l'évolution des besoins et des ressources.
- Atténuer les effets du VIH et du sida sur l'éducation dans un certain nombre de pays. Des activités seront menées pour : (a) élaborer des modèles de planification et de projection permettant d'évaluer les effets de l'épidémie - par exemple sur les enseignants et leur taux d'absentéisme ou la réduction naturelle des effectifs, la qualité de l'éducation, la participation des élèves à l'école et les besoins des orphelins ; (b) évaluer les besoins non satisfaits et veiller à ce que la prévention du VIH/sida et l'Initiative soient dûment intégrées dans d'autres programmes et initiatives de développement, notamment les plans d'appui à la mise en œuvre, les programmes d'alimentation scolaire, l'IMOA, les DSRP et les plans du secteur de l'éducation liés à l'EPT ; (c) aider à trouver et obtenir un financement interne et

externe pour développer les programmes existants et concevoir et mettre en œuvre des interventions et des programmes nouveaux.

- S'attaquer aux causes structurelles de la vulnérabilité dans l'environnement d'apprentissage et dans son orbite. Des activités seront menées pour (a) lier les programmes de santé scolaire, les programmes d'alimentation scolaire et l'éducation préventive au VIH ; (b) dispenser une éducation préventive ciblée sur des populations clés : filles, réfugiés, jeunes marginalisés et vulnérables ; (c) prêter attention - ou une attention accrue - aux questions liées au lieu de travail dans l'intérêt des personnels de l'éducation et de la sécurité dans les établissements éducatifs et autour d'eux ; (d) veiller à ce que le traitement, la nutrition, les soins et le soutien soient intimement liés aux efforts de prévention.

74. Résultats escomptés pour 2005-2015 :

- Appui donné à des politiques globales et fondées sur les faits de lutte contre le VIH/sida et d'éducation en vue de réduire la vulnérabilité, notamment celle des jeunes, en mettant l'accent sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'élimination de l'opprobre et de la discrimination.
- Information scientifiquement exacte, détaillée et tenant compte de la culture et des différences entre les sexes établie et diffusée dans le cadre de l'action de sensibilisation menée en liaison avec la société civile, le secteur privé, les médias culturels et de communication et autres partenaires.
- Connaissance et partage de l'information accrues pour une vaste gamme de questions liées au VIH/sida et à l'éducation, y compris la santé scolaire, les aptitudes indispensables pour la vie courante et la familiarisation avec les traitements.

75. Résultats escomptés pour la GIHAE :

- Stratégies mises au point pour atténuer les effets de l'épidémie sur le secteur de l'éducation, et éducation à la prévention du VIH/sida renforcée.
- Augmentation importante de la proportion (jusqu'à 95 %) de la population d'âge scolaire et des personnels de l'éducation auxquels des services d'information et de prévention sont assurés, eu égard en particulier aux filles d'âge scolaire, aux orphelins et aux autres jeunes vulnérables.
- Matériels techniques d'orientation traduits et diffusés par le biais de l'éducation formelle et non formelle.

Objectif stratégique 4 : *Aider au développement de l'éducation de qualité*

76. La qualité est un impératif pour l'EPT et elle permettra d'atteindre d'autres objectifs internationaux tels que les OMD. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005 ("l'impératif de qualité") a reconnu le rôle et les nombreux aspects de cet impératif. Comme l'a souligné le Groupe de haut niveau sur l'EPT à Brasilia, "le Rapport montre que l'accès et la qualité sont des besoins et des droits interdépendants et inséparables, qui doivent être traités simultanément et améliorés dans les plans et politiques d'éducation nationale et dans les initiatives internationales concernant l'éducation... Une éducation de qualité doit faciliter l'apprentissage dans les domaines de la créativité, des valeurs propices à la citoyenneté démocratique, et des aptitudes utiles dans la vie courante, ainsi que des connaissances et des capacités cognitives dans un environnement adapté aux

besoins des élèves. Cela demeure un défi important même dans les pays qui ne manquent pas de ressources où le niveau des acquis scolaires devient un problème grave. Réorienter l'éducation pour améliorer les résultats sur le plan qualitatif nécessite des systèmes éducatifs structurés et équipés pour apprendre aux élèves à affronter les défis du XXI^e siècle".

77. Dans la poursuite de cet objectif stratégique, l'UNESCO centrera son activité sur les sous-objectifs ci-après :

(i) *Dégager un consensus entre partenaires de l'EPT sur de nouvelles démarches pour l'éducation de qualité comme partie intégrante de l'EPT*

78. En s'inspirant du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005 et des conclusions d'autres réunions de haut niveau (Table ronde des ministres de l'éducation en 2003, 47^e session de la Conférence internationale de l'éducation), l'UNESCO jouera un rôle clé dans l'instauration d'un consensus international autour de nouvelles démarches pour l'éducation de qualité et le succès du processus éducatif, et militera en faveur du droit à l'éducation et des approches fondées sur les droits comme faisant parties intégrantes de l'EPT, inextricablement liée à l'alphabétisation, à la formation des enseignants, à l'apprentissage en vue d'un avenir durable et à la prévention du VIH/sida. L'UNESCO favorisera une éducation de qualité basée sur les quatre piliers définis dans le rapport Delors de 1996 (apprendre à être, apprendre à faire, apprendre à connaître et apprendre à vivre ensemble). De plus, l'accent sera mis sur l'éducation en vue du développement durable, dans le contexte de la Décennie des Nations Unies sur ce même thème (2005-2014), en tant que dimension intrinsèque de l'éducation de qualité. Agissant surtout au travers de l'ISU, l'UNESCO appliquera, en coopération avec ses principaux partenaires, un programme renforcé de soutien aux États membres afin d'évaluer les résultats de l'éducation pour assurer la qualité des environnements et des processus d'apprentissage afin que tous les apprenants obtiennent des résultats reconnus et quantifiables. Cet effort mené en collaboration concernera directement les acquis scolaires ainsi que d'autres mesures de la qualité, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

**Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue
du développement durable (2005-2014)**

En tant qu'organe responsable de la promotion de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DESD), l'UNESCO a un double rôle à jouer : celui de coordonnateur et d'animateur de la Décennie, et celui d'exécutant majeur des programmes d'éducation pour le développement durable (EDD). La DESD vise à promouvoir l'éducation en tant que fondement d'une société plus viable pour l'humanité et à intégrer les questions et pratiques de développement durable, y compris les connaissances et cultures locales, dans les systèmes d'enseignement scolaire à tous les niveaux mais aussi dans les programmes de l'UNESCO elle-même. Le Plan de mise en œuvre internationale de la DESD et le plan d'action interne guideront les efforts et initiatives de l'UNESCO pendant cette Décennie.

79. Résultats escomptés d'ici 2015 :

- La qualité sera reconnue comme un élément clé des politiques et programmes efficaces de l'EPT.
- Des contributions importantes auront été apportées à la DESD dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture et des partenariats auront été élaborés avec une large gamme de parties prenantes.

- L'éducation pour le développement durable aura été intégrée dans les nouvelles démarches visant l'éducation de qualité.
- Le suivi et l'évaluation de la qualité auront été améliorés grâce à l'élaboration de mesures des acquis scolaires.
- Le travail de sensibilisation, la mise en place de réseaux et les échanges d'informations concernant la qualité de l'éducation auront été renforcés.

(ii) *Développer l'éducation en faveur de la paix, des droits de l'homme et de la sécurité humaine*

80. La démarche de l'UNESCO en vue d'améliorer la qualité de l'éducation sur la période 2005-2015 privilégiera les connaissances, valeurs, compétences et comportements. L'UNESCO en particulier défendra l'éducation en tant que valeur fondamentale pour la paix, les droits de l'homme et la sécurité humaine. L'Organisation soutiendra les activités qui mettent en avant le rôle de l'éducation dans l'apprentissage afin de (a) vivre ensemble grâce à la compréhension interculturelle et internationale ; (b) contribuer à la paix et encourager le respect des droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique ainsi que la diversité culturelle et linguistique par l'éducation ; (c) prévenir les conflits, l'intolérance et la discrimination grâce au dialogue, au respect mutuel et à la connaissance du mode de vie des uns et des autres. L'UNESCO continuera à soutenir la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (dont la première phase, 2005-2007, est consacrée à l'éducation aux droits de l'homme dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire).

81. L'UNESCO aidera les États membres à améliorer la qualité de leurs systèmes d'éducation. Une modalité d'action essentielle consistera à améliorer les programmes d'étude, l'élaboration des manuels, la formation des enseignants et les environnements d'apprentissage dans le cadre des réformes à l'échelle des systèmes. Le Bureau international d'éducation (BIE) à Genève jouera un rôle central en ce qui concerne l'amélioration des programmes et de leurs contenus.

82. L'UNESCO mettra aussi l'accent sur le développement des qualifications utiles dans la vie courante et des compétences permettant le développement personnel, la santé et le bien-être des individus, et sur l'acquisition des aptitudes nécessaires pour mener une vie décente. Le bien-être physique et mental contribuant à l'éducation de qualité, on encouragera l'éducation physique et le sport. L'UNESCO favorisera aussi, dans le cadre de l'EPT, l'expérimentation, l'innovation, ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action.

83. Résultats escomptés d'ici 2015 :

- Des politiques et programmes d'éducation à l'intention des apprenants et des enseignants auront été élaborés pour promouvoir la paix, la tolérance, la citoyenneté démocratique et la compréhension interculturelle, en particulier grâce à des manuels et des matériels d'apprentissage et de formation pédagogique apparentés.
- Les États membres auront été aidés à élaborer des systèmes permettant d'évaluer les acquis scolaires, en mettant en particulier l'accent sur la qualité pour le suivi de l'EPT et sur les pays participant aux trois initiatives de l'UNESCO (VIH/sida et éducation, LIFE et formation des enseignants).

- L'accent aura été mis sur le rôle des langues, de la diversité culturelle et des savoirs autochtones dans l'éducation.

III. STRATÉGIE DE L'UNESCO CONCERNANT L'EPT POUR 2005-2015 : PLANS DE MISE EN ŒUVRE

84. Le Conseil exécutif a demandé l'élaboration "d'une stratégie pour la période 2005-2015 ainsi que les plans correspondants, fondés sur les résultats, de mise en œuvre annuelle des tâches d'EPT". Cette demande relative à des plans de mise en œuvre annuelle soulève des questions de programmation et de gouvernance qui doivent être traitées de manière explicite.

85. Les plans de mise en œuvre qui accompagnent la stratégie sont destinés à définir un programme de travail centré en particulier sur les trois initiatives principales pour la période 2005-2015. Pour chacune, un nombre précis de pays prioritaires est indiqué comme objectif de chaque cycle biennal du plan. Cela servira de base pour mobiliser les financements à court et long terme et les autres ressources nécessaires pour assurer les services correspondant aux engagements décrits dans le plan. Quatre tableaux de mise en œuvre figurent en annexe, indiquant la "cartographie"/le calendrier des activités relatives à ces trois initiatives (LIFE, formation des enseignants en Afrique subsaharienne et GIHAE), ensemble et séparément, avec des références à la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, à l'IMOA et à l'UNGEI (à développer ultérieurement).

86. La préparation par l'UNESCO de plans annuels de mise en œuvre fondés sur les résultats, faisant l'objet d'accords détaillés avec les partenaires de l'EPT et tenant compte de l'évolution des tendances, des changements politiques et des problèmes nouveaux, est une tâche éminemment difficile. L'idée de plans annuels de mise en œuvre sur une période de dix ans repose sur plusieurs hypothèses - en particulier l'existence de points de comparaison fiables, d'un objectif clair, de références stables et admises par tous, d'intrants et de résultats prévisibles, et de critères clairs et vérifiables d'attribution et d'évaluation des risques. Plusieurs limitations et difficultés doivent être gardées présentes à l'esprit à cet égard. Par exemple, la gestion axée sur les résultats (GAR) a déjà été adoptée en tant qu'outil de programmation et de gestion dans toute l'Organisation, sur la base d'un cycle de programme et budget biennal. En outre, de même que certains objectifs d'EPT ne sont pas quantifiables, de même il existe des modalités non quantifiables d'intervention pour l'EPT. La diversité même des situations des pays, avec leurs problèmes et leurs difficultés très spécifiques, doit aussi être prise en compte. De plus, il y a des difficultés en matière de prévisibilité et d'attribution, en particulier lorsqu'il s'agit d'établir les responsabilités pour des résultats de processus complexes faisant intervenir de nombreux partenaires comme c'est le cas avec l'EPT.

87. Par conséquent, le mieux que l'on puisse faire à l'heure actuelle est de présenter quelques résultats indicatifs basés sur un cycle de programme et budget biennal et de reconnaître les limites de la prévisibilité inhérentes à un délai plus long. Les tableaux fournis, utiles à titre indicatif pour faire des projections sur les tendances générales et spécifiques de l'action de l'UNESCO en matière d'EPT pour les années à venir, doivent être interprétés compte tenu de ces mises en garde.

Conclusion : les incidences pour l'UNESCO

88. Les domaines retenus pour une action renforcée dans la stratégie 2005-2015 bénéficient déjà d'un niveau de financement maintenu ou accru dans le projet de 33 C/5. Les renforcements proposés pour le prochain C/5 s'appliquent à la coordination internationale de l'EPT, aux trois initiatives principales et à l'ISU. Toutefois, la communauté internationale pourrait et devrait faire beaucoup plus à l'appui des activités de l'UNESCO. L'analyse des tendances et difficultés actuelles en matière

d'EPT n'est pas favorable : elle montre qu'une augmentation nette et même une accélération des efforts internationaux sont nécessaires pour venir en aide aux pays qui se sont engagés à atteindre les objectifs de l'EPT d'ici 2015. Dans ce contexte, les renforcements budgétaires proposés dans le projet de 33 C/5 restent limités par l'enveloppe budgétaire globale de 635 millions de dollars de crédits du Programme ordinaire, ce qui entrave l'action de l'UNESCO. Il convient d'ajouter que les besoins en personnel (qu'il s'agisse de formation, de recrutement de personnel permanent ou d'experts associés/détachements) sont souvent sous-estimés lorsqu'on évalue les besoins budgétaires, ce qui limite gravement la capacité d'agir.

89. À cet égard, force est de constater, comme l'indique l'examen stratégique (document 170 EX/8, paragraphe 26), que :

- (a) les ressources extrabudgétaires affectées au grand programme I ont diminué depuis Dakar puisqu'elles sont passées de 110,3 millions de dollars pour 2000-2001 à 104,5 millions de dollars pour 2002-2003 (en termes constants), compte non tenu du Fonds-en-dépôt constitué au profit du Brésil et des ressources extrabudgétaires au titre du programme "Pétrole contre nourriture" (Iraq).
- (b) les ressources extrabudgétaires affectées aux régions pour l'éducation sont peu élevées et n'ont guère augmenté depuis Dakar. Il est particulièrement préoccupant de constater que l'Afrique et l'Asie-Pacifique, deux régions où l'action est essentielle pour atteindre les objectifs d'EPT, n'ont bénéficié que d'une faible augmentation.

90. Les travaux de l'UNESCO dans le domaine de l'EPT ont toujours bénéficié de fonds extrabudgétaires, à des degrés variables. Il est maintenant nécessaire d'accroître nettement le montant du soutien extrabudgétaire dans les années à venir pour permettre à l'Organisation de procéder aux améliorations proposées dans l'exercice de son rôle en faveur de l'EPT (avis en matière de politiques, coordination et initiatives de programme). Progressivement, l'UNESCO s'efforcera donc de modifier le rapport entre financement au titre du Programme ordinaire et financement au titre de fonds extrabudgétaires pour l'éducation afin de passer du rapport actuel 1:1 (à l'exclusion du Fonds-en-dépôt constitué au profit du Brésil) au rapport 1:2. Cet effort visant à accroître les financements extrabudgétaires devra recevoir le soutien de la communauté des donateurs. En particulier, des efforts seront faits pour encourager la constitution de groupes de donateurs partageant le même point de vue à l'appui des initiatives principales. Des efforts seront faits au sein du programme Éducation pour aligner la capacité de l'UNESCO sur les besoins et, en particulier, pour renforcer la capacité du personnel à tenir les engagements de programme.

91. Un schéma de ces besoins extrabudgétaires pour les années à venir sera mis à la disposition du Conseil exécutif à sa prochaine session. On trouvera ci-après quelques indications concernant la localisation de ces besoins :

92. Promotion/communication pour l'EPT : Des fonds sont certes réservés à cet effet dans le projet de 33 C/5, mais les moyens en personnel et en crédits, tant au Siège qu'hors Siège, demeureront probablement insuffisants pour fournir le type d'appui dont l'EPT a si manifestement besoin, maintenant et à l'avenir. Il faudrait au moins intensifier la formation de tout le personnel du Secteur de l'éducation, au Siège et sur le terrain, et mettre au point des contenus, outils et méthodes professionnels propres à aider et coordonner les unités du Siège et des bureaux hors Siège. Si possible, il faudrait créer au sein du Secteur de l'éducation une équipe de spécialistes dont des membres seraient détachés auprès des bureaux régionaux pour renforcer les activités de promotion et de communication et les campagnes en faveur de l'EPT au niveau mondial, en faisant appel à de véritables relais régionaux.

93. Suivi et analyse de l'EPT : Dans le projet de 33 C/5, il n'est prévu qu'un renforcement budgétaire dans ce domaine (1 million de dollars pour l'ISU, qui ne sont pas entièrement destinés à l'EPT). Ce montant doit être mis en regard des lacunes considérables en matière de données qui subsistent aux plans international et national, et qui rendent difficile le suivi des progrès de l'EPT. L'UNESCO est résolue à aider le partenariat mondial et les pays pour la collecte et l'analyse de données précises, et à jour, notamment pour le suivi l'analyse de l'EPT dans les pays couverts par les trois initiatives principales et ceux relevant de l'Initiative de mise en œuvre accélérée, et à publier les rapports régionaux de suivi de l'EPT afin d'améliorer le dialogue sur les politiques aux niveaux régional et sous-régional. À cet effet, elle a besoin d'un soutien plus important compte tenu de l'augmentation importante, récente et à venir, du nombre des pays qui seront concernés par ces initiatives en 2006-2007 par rapport à la situation actuelle. Le budget de l'ISU devrait être renforcé au-delà du montant proposé de 1 million de dollars supplémentaires et les capacités des bureaux régionaux de l'éducation devraient être améliorées (en particulier le BREDA et le Bureau de Bangkok), de même que celles du Siège qui sont liées aux trois initiatives principales.

94. Conseils sur les politiques et renforcement des capacités pour l'EPT : Pour que l'UNESCO apporte une meilleure contribution à l'EPT sur le plan des conseils sur les politiques et du renforcement des capacités, il faudrait que le Secteur de l'éducation bénéficie d'un renforcement considérable et bien ciblé qui lui permette de mieux intervenir dans les débats sur les problématiques clés (efficacité et harmonisation de l'aide, liens entre éducation et pauvreté, qualité de l'éducation, etc.) selon des modalités qui mettent en relief l'approche spécifique de l'UNESCO. Il faudrait aussi donner à l'IIPE davantage de moyens d'assurer des activités de renforcement des institutions et de formation dans les pays, y compris par des moyens de téléenseignement et le recours aux TIC, et renforcer les capacités analogues dans les bureaux régionaux, notamment par des détachements de personnel de l'IIPE. Un effort notable s'impose pour faire face à l'augmentation du nombre des pays qui auront besoin d'une assistance dans les dix prochaines années. Il faudrait tenir compte également dans ce renforcement du soutien nécessaire dans les domaines visés par les trois initiatives principales (notamment au niveau de l'IUE et du BIE). Un soutien supplémentaire serait aussi nécessaire pour mieux former le personnel qui participe aux BCP/PNUAD, aux PRSP et autres opérations de planification au niveau des pays.

95. Afrique : Le renforcement des effectifs professionnels et des budgets de l'éducation dans la région Afrique, pour relever les défis de l'EPT et compte tenu du lancement du NEPAD, est une nécessité urgente. À titre d'exemple l'UNESCO ne pourra consacrer que 180.000 dollars à l'enseignement supérieur dans l'Afrique subsaharienne en 2006-2007 (ce qui représente, pour donner une idée concrète du problème, environ 2.000 dollars par pays et par an). Il faut par ailleurs se pencher d'urgence sur les capacités du BREDA, de l'IIRCA et des bureaux hors Siège, surtout dans la perspective des trois initiatives principales.

96. Ces domaines d'intervention prioritaires correspondent à des domaines où les besoins se font cruellement sentir, où une assistance doit être apportée aux pays pour les aider à atteindre les objectifs de l'EPT et où l'on considère que ces renforcements auraient un impact effectif, en particulier au niveau des pays. Les États membres devraient envisager la possibilité de leur accorder un appui extrabudgétaire, comme dans d'autres domaines.

Projet de décision proposé

97. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 170 EX/3.4.2 (I),

2. Ayant examiné le document 171 EX/8,
3. Remercie le Directeur général de ses efforts visant à assurer un suivi effectif de l'examen stratégique de l'EPT ;
4. Prend note des mesures prises pour engager des consultations avec tous les principaux partenaires en vue de parvenir à davantage de clarté, de cohésion et de reconnaissance mutuelle concernant leurs rôles et responsabilités respectifs, tels que les définit le Cadre d'action de Dakar, dans la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en rapport avec l'éducation, ainsi qu'en vue de faciliter l'établissement d'une "cartographie" générale et d'un plan de mise en œuvre des contributions présentes et à venir de chaque partenaire permettant d'atteindre ces objectifs ;
5. Demande instamment à toutes les parties prenantes dans l'EPT (gouvernements de pays en développement, donateurs bilatéraux et multilatéraux, organisations internationales et organisations de la société civile) de coopérer avec l'UNESCO et de la soutenir continuellement dans ses efforts visant à peaufiner la cartographie mondiale de l'EPT et à mettre en œuvre les mesures qui sont indiquées dans ce document ;
6. Se félicite de la stratégie d'EPT proposée par l'UNESCO pour 2005-2015 (paragraphe X à X) et prie le Directeur général de veiller à ce que ses principales conclusions et recommandations soient reprises dans l'action de l'Organisation en faveur de l'EPT, en particulier dans ses futurs documents de stratégie, de planification et de programmation ;
7. Prie le Directeur général de veiller à ce que les plans indicatifs de mise en œuvre axés sur les résultats correspondant à cette stratégie (paragraphe X à X) soient effectivement utilisés pour guider l'action de l'Organisation en faveur de l'EPT, en particulier au cours de l'année et du biennium à venir ;
8. Prie en outre le Directeur général de prendre des mesures propres à renforcer l'aptitude de l'UNESCO à tenir la communauté internationale comptable des progrès de l'EPT ;
9. Reconnaît que des progrès très sensibles sont nécessaires au niveau des pays pour parvenir aux objectifs de l'EPT à l'horizon 2015, et que la communauté internationale doit honorer l'engagement qu'elle a pris à Dakar en augmentant notablement son assistance, en particulier aux pays et populations qui risquent le plus de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 ;
10. Prie le Directeur général de présenter au Conseil exécutif, à sa prochaine session, un aperçu des ressources extrabudgétaires supplémentaires dont l'Organisation aurait besoin pour accomplir avec efficacité et efficience les fonctions décrites dans le document 171 EX/8, et qui pourraient être mobilisées par diverses voies et auprès de diverses sources ;
11. Invite le Directeur général à faire régulièrement rapport au Conseil exécutif sur les progrès enregistrés en ce qui concerne le rôle post-Dakar de l'UNESCO dans le domaine de l'EPT.

RÉCAPITULATION DES PLANS DE MISE EN ŒUVRE

Chronologie	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
C/5	32C/5	33C/5		34C/5		35C/5		36C/5		37C/5			
C/4		31C/4				34C/4				37C/4			
Évaluations des C/4			Évaluation du 31 C/4						Évaluation du 34 C/4				
EPT et OMD	Examen des OMD		Examen à mi-parcours de l'EPT			Examen des OMD							
Les trois initiatives principales												Résultats escomptés	
LIFE	Phase de préparation	de 2006 à 2009 : mise en œuvre des plans opérationnels dans 5 à 10 pays			Réduction progressive des interventions de l'UNESCO								À l'horizon 2015, LIFE aura fait l'objet d'interventions dans 33 pays, aidé à accroître le niveau d'alphabétisation pour le développement et contribué directement aux objectifs 3 et 4 de l'EPT, en assurant la promotion et le renforcement des capacités en vue de consolider les politiques et pratiques d'alphabétisation à l'intérieur des cadres nationaux pour l'éducation et le développement et en fournissant aux groupes cibles des possibilités d'alphabétisation et d'apprentissage innovantes, de qualité, pertinentes et liées aux programmes de développement.
			2007 : préparatifs relatifs à la deuxième série de pays	De 2008 à 2011 : mise en œuvre des plans opérationnels dans 5 à 10 nouveaux pays			Réduction progressive des interventions de l'UNESCO						
				2009 : Préparatifs relatifs à la troisième série de pays	De 2010 à 2013 : mise en œuvre des plans opérationnels dans 5 à 10 pays			Réduction progressive des interventions de l'UNESCO					
					2010 : évaluation à mi-parcours et examen stratégique	2011 : préparatifs relatifs à la quatrième série de pays	De 2012 à 2015 : mise en œuvre des plans opérationnels par pays et accession à l'Initiative des pays qui n'en font pas encore partie						
Chronologie	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Initiative sur la formation des enseignants	Phase de préparation	16 pays. NOUVEAU CYCLE DE QUATRE ANS											À l'horizon 2015, l'UNESCO aura procédé à des interventions approfondies dans les pays d'Afrique subsaharienne intéressés (viser 46 pays) pour faire en sorte que les politiques, institutions et programmes de formation des enseignants soient directement en phase avec les engagements expressément pris par ces pays pour ce qui est de réaliser les six objectifs de l'EPT et objectifs de réduction de la pauvreté.
				7 nouveaux pays. NOUVEAU CYCLE DE QUATRE ANS									
				15 nouveaux pays. NOUVEAU CYCLE DE QUATRE ANS									
			Évaluation à mi-parcours		Évaluation à mi-parcours		Évaluation à mi-parcours		Évaluation à mi-parcours		Évaluation à mi-parcours		
				Évaluation récapitulative		Évaluation récapitulative		Évaluation récapitulative		Évaluation récapitulative			
GIHAE	Démarrage de l'Initiative dans 6 pays	Intégration de 10 à 20 nouveaux pays		Un plan de mise en œuvre plus détaillé fait actuellement l'objet de discussion avec les coparrains de l'Initiative								Élaboration de stratégies propres à atténuer les effets de l'épidémie sur le secteur de l'éducation, à élargir la réaction de l'éducation au VIH/sida et à augmenter très sensiblement (l'idéal étant 95 %) la population d'âge scolaire et du personnel enseignant touchés par les services d'information et de prévention dans une trentaine de pays (à déterminer).	
Autres initiatives clés													
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
IMOA	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Objectif de l'IMOA à l'horizon 2015 : soutenir la réalisation des objectifs mondiaux de l'EPT en s'employant à accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif de base de l'EPT, à savoir l'achèvement du cycle primaire pour tous, garçons et filles, d'ici à 2015.	
UNGEI	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Objectif de l'UNGEI : réduire l'écart entre garçons et filles dans les cycles primaire et secondaire d'ici à 2005 et faire en sorte qu'à l'horizon 2015, tous les enfants achèvent le cycle primaire, avec une égalité d'accès des garçons et des filles à tous les niveaux de l'enseignement. Stratégie d'accélération dans 25 pays en 2003-2005 ("25 d'ici à 2005").	
Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation	Alphabétisation et développement durable		Alphabétisation et santé		Alphabétisation et autonomisation		Alphabétisation et paix						

INITIATIVE D'ALPHABÉTISATION POUR ACCÉDER À L'AUTONOMIE (LIFE)

BUT	Améliorer les niveaux d'alphabétisation pour favoriser le développement en ciblant, indirectement, les 6 objectifs de l'EPT et, directement, les objectifs 3 et 4 ainsi que l'OMD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté. Objectif 4 : Contribuer à améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015 Objectif 3 : Contribuer à faire en sorte de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante										
CIBLES	Analphabètes exclus du système éducatif, en particulier : enfants et jeunes non scolarisés ; adultes ; plus particulièrement les femmes et les filles										
OBJECTIFS	Promouvoir les politiques et méthodes d'alphabétisation à l'intérieur des cadres nationaux existants pour l'éducation et le développement.					Fournir aux groupes cibles des moyens d'alphabétisation pertinents et de qualité en rapport avec les programmes de développement.					
ACTIVITES*	1. Renforcer les capacités dans les domaines de la politique, de la planification et de la législation relatives à l'alphabétisation	2. Contribuer à renforcer les capacités nationales pour assurer la gestion, le suivi et l'évaluation du programme dans le domaine de l'alphabétisation et pour évaluer l'alphabétisation proprement dite	3. Mesures de sensibilisation et campagnes sociales	1. Améliorer la qualité et la pertinence des programmes d'alphabétisation	2. Elaborer des matériels et des programmes propres au milieu social et culturel	3. Améliorer la qualité de la formation des professionnels de l'alphabétisation	4. Faciliter le lien entre formation à l'alphabétisation et programmes de développement	5. Promouvoir un environnement propice à la lecture (développement des langues nationales, publications, par exemple)			
CALENDRIER**	2005 : Phase préparatoire										
	1. Elaboration des profils par pays : Objectifs : (a) recueillir des informations essentielles sur la situation du pays dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, à savoir définition des cadres d'action et des cadres institutionnels, principaux programmes d'alphabétisation et meilleures pratiques appliquées, prestataires de services et partenaires ; (b) définir les principales lacunes et les besoins prioritaires dans le domaine de l'alphabétisation ; (c) définir sur quelle base sélectionner les pays pour les phases opérationnelles en fonction de critères bien établis. 2. Sélection de la première série de 5 à 10 pays et démarrage de l'étude approfondie et de l'évaluation des besoins sur la base desquelles un plan opérationnel par pays sera mis au point. 3. Création de partenariats aux échelons national et international et d'un réseau interinstitutionnel pour l'alphabétisation. Organisation d'une réunion annuelle.										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	De 2006 à 2009 : Mise en œuvre des plans opérationnels dans 5 à 10 pays			Réduction progressive des interventions de l'UNESCO				2013 : Préparation du rapport et analyse de la situation de l'alphabétisation pour la fin de la période fixée pour l'EPT	2014 : Etudes devant donner des informations sur l'Initiative LIFE à la Conférence de 2015 sur l'EPT		
		2007 : Sélection de la deuxième série de pays et phase de préparation	De 2008 à 2011 : Mise en œuvre des plans opérationnels dans 5 à 10 nouveaux pays		Réduction progressive des interventions de l'UNESCO						
			2009 : Sélection de la troisième série de pays et préparation	De 2010 à 2013 : Mise en œuvre des plans opérationnels dans 5 à 10 pays		Réduction progressive des interventions de l'UNESCO					
				2010 : Evaluation à mi-parcours et examen stratégique	2011 : Sélection de la quatrième série de pays	De 2012 à 2015 : Mise en œuvre des plans opérationnels et accession à l'Initiative des pays qui n'en font pas encore partie					
	La formation mutuelle entre pays entrés dans la phase opérationnelle et ceux qui ne le sont pas, facilitée par le portail de l'alphabétisation, se poursuivra pour l'ensemble des 33 pays. Une aide appropriée doit être fournie aux pays qui ne sont pas dans la phase opérationnelle. Il pourrait s'agir d'un appui initial pour entreprendre un travail de sensibilisation et renforcer les politiques.										
	Activités de suivi et d'évaluation										
	Rapports sur les niveaux d'alphabétisation atteints dans le cadre de partenariats et de réseaux interinstitutionnels ; Réunions annuelles du réseau interinstitutionnel										

* Les activités seront nécessairement propres à chaque pays et ne peuvent être détaillées que dans les plans opérationnels établis sur la base des priorités nationales. Leur liste est donc indicative.

** L'entrée des pays dans la phase opérationnelle est planifiée comme indiqué ci-dessus ; toutefois, l'UNESCO continuera à faire preuve de souplesse à cet égard en fonction des crédits disponibles et de l'état de préparation des pays.

INITIATIVE SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

BUT	Pour chaque pays : mettre la politique à l'égard des enseignants plus directement en rapport avec les objectifs de développement nationaux ; améliorer la qualité de la formation des enseignants ; améliorer la prestation d'une formation pédagogique de qualité ; recruter et maintenir en poste un plus grand nombre d'enseignants du fait de la pénurie d'enseignants.									
CIBLES	Gouvernements ; établissements de formation des enseignants et formateurs pédagogiques ; enseignants et autres personnels occupant des postes de responsabilité dans l'éducation : directeurs d'école, formateurs de formateurs, inspecteurs de l'enseignement, etc. ; éducation non formelle.									
CALENDRIER	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
NOMBRE DE PAYS ET PHASES	16 pays : Angola, Burkina Faso, Cap-Vert, Congo, Ethiopie, Ghana, Guinée-Conakry, Madagascar, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Zambie.				15 nouveaux pays					
	7 nouveaux pays				8 nouveaux pays					
ACTIVITES	Les activités seront nécessairement adaptées aux pays, mais pour chaque cycle de quatre ans, les 12 interventions générales énumérées ci-dessous seront lancées par étapes :									
	(1) Cartographie dynamique des services d'information nationaux	(7) Renforcement des capacités institutionnelles par les chaires régionales UNESCO pour un enseignement de qualité	Répétition des activités telles qu'elles sont énumérées pour le premier cycle. Pour 2008, 2010 et 2012, c'est la consultation des pays qui déterminera lesquels se joindront à l'Initiative pendant la phase suivante.							
	(2) Nomination à plein temps d'un spécialiste de l'éducation désigné par le pays pour guider l'Initiative pendant quatre ans	(8) Recherches pertinentes pour guider les politiques d'EPT								
	(3) Création et gestion d'une base de données nationale complète et intégrée concernant la situation de la formation des enseignants et son évolution	(9) Mobilisation des universités et d'autres organisations et réseaux pour appuyer le gouvernement dans ses priorités en matière de formation des enseignants								
	(4) Aide aux pays pour analyser leurs pénuries d'enseignants et mettre en oeuvre des politiques et des stratégies pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés	(10) Partage et diffusion de bonnes politiques et pratiques à l'égard des enseignants pouvant être adaptées par TOUS les pays de la région								
	(5) Soutien à chaque pays pour l'introduction progressive de mesures en vue de la professionnalisation d'un grand nombre d'enseignants actuellement sous-qualifiés	(11) Création de passerelles entre les principales modalités éducatives et renforcement des passerelles existantes, à l'intérieur de chaque pays et à l'échelle régionale								
	(6) Encouragement des consultations entre les gouvernements et les enseignants et les organismes qui les représentent dans la planification et la mise en oeuvre des réformes de l'EPT	(12) Suivi et établissement de rapports réguliers : une évaluation à mi-parcours au bout de deux ans et une évaluation sommative à la fin du cycle de quatre ans								
RESULTATS ESCOMPTES	Résultats escomptés pour chaque pays pendant chaque cycle de quatre ans : (1) intégration d'un plan détaillé de formation des enseignants, pour l'éducation tant formelle que non formelle, dans les plans nationaux pour l'éducation et d'autres plans sectoriels ; (2) amélioration de la qualité de la formation dispensée dans les établissements de formation pédagogique grâce au renforcement des programmes d'études et de la pédagogie, en particulier dans des domaines prioritaires comme la prévention du VIH/sida, l'alphabétisation et les TIC ; (3) reconnaissance de la grave pénurie d'enseignants et de la condition des enseignants comme un problème clé pour le développement national et mise en oeuvre de mesures par les gouvernements pour y remédier, avec l'aide de donateurs ; (4) prise en compte et application des normes prescrites au niveau international et des orientations nationales en matière de prévention du VIH/sida dans les programmes d'enseignement des établissements de formation des enseignants et les programmes de formation pédagogique des universités. N.B. : Tous les résultats décrits ci-dessus sont des résultats généraux ; des résultats spécifiques seront obtenus par chaque pays, en fonction des domaines précis d'intervention dans lesquels celui-ci souhaite que l'UNESCO serve de catalyseur.									
	D'ici à 2015, l'UNESCO aura mené une action en profondeur dans les pays d'Afrique subsaharienne intéressés pour amener leurs politiques à l'égard des enseignants, leurs établissements de formation des enseignants et leurs programmes de formation pédagogique à la hauteur des engagements pris par ces pays pour réaliser les six objectifs de l'EPT et les objectifs de réduction de la pauvreté.									

INITIATIVE MONDIALE VIH/SIDA ET ÉDUCATION (GIHAE)

OBJECTIFS	L'Initiative mondiale VIH/sida et éducation a pour but d'apporter un soutien aux pays dans la conception d'interventions globales contre le VIH/sida dans le secteur de l'éducation, l'accent étant mis surtout sur les enfants et les jeunes, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables. Dans le cadre de la stratégie d'ensemble de prévention de l'ONUSIDA, et en concertation avec tous les partenaires du développement concernés, elle contribuera à la réalisation des objectifs internationaux déjà adoptés, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les objectifs fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa session extraordinaire consacrée au VIH/sida et ceux de l'Éducation pour tous (EPT).									
OBJECTIFS ET ACTIVITES	1. Soutenir des gouvernements sélectionnés dans la préparation d'une intervention globale contre le VIH et le sida par des activités d'éducation, qui visent à réduire tant les risques que la vulnérabilité.			2. Atténuer l'impact du VIH et du sida sur l'éducation dans les pays sélectionnés.			3. S'attaquer aux causes structurelles de la vulnérabilité dans l'environnement d'apprentissage et dans le contexte environnant.			
	1.1 Améliorer les capacités des personnels de l'éducation, au niveau national et à l'échelon des districts (enseignants compris), à concevoir et mettre en œuvre des interventions.	1.2 Faire en sorte que soient élaborés et utilisés, et mis à disposition dans tous les environnements pédagogiques, des programmes éducatifs appropriés et adaptés à l'âge des apprenants (l'accent doit être mis sur les connaissances, les attitudes et les compétences pour réduire les risques et intensifier la prévention, mais il faut également prévoir des activités éducatives portant sur la discrimination, le traitement, les soins et l'accompagnement).	1.3 Mettre en place des mécanismes appropriés de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis et suivre l'évolution des besoins et des ressources.	2.1 Elaborer des modèles de planification et de projections pour évaluer l'impact de l'épidémie - par exemple sur les enseignants et l'absentéisme ou l'érosion des effectifs d'enseignants, la qualité de l'éducation, la fréquentation scolaire, les besoins des orphelins.	2.2 Evaluer les besoins non satisfaits et faire en sorte que la question du VIH/sida et l'Initiative soient prises en compte de manière appropriée dans d'autres programmes de développement et initiatives, notamment les plans de soutien à la mise en œuvre, les programmes d'alimentation scolaire, l'IMOA et les DRSP, ainsi que les plans d'EPT.	2.3 Aider à la recherche et à l'obtention de financements internes et externes pour étendre les programmes existants et concevoir et mener de nouveaux programmes et interventions.	3.1 Veiller à ce que soient créés des liens entre la santé scolaire, les programmes d'alimentation scolaire et l'éducation à la prévention du VIH.	3.2 Cibler, avec l'aide d'institutions de développement spécialisées, l'éducation préventive sur des groupes clés : filles, réfugiés, jeunes marginalisés et vulnérables.	3.3 Lancer ou renforcer la sensibilisation aux problèmes se posant sur le lieu de travail dans l'intérêt des personnels de l'éducation et pour garantir la sécurité dans les établissements d'enseignement et à proximité de ces derniers.	3.4 Faire en sorte que le traitement, la nutrition, les soins et l'accompagnement s'articulent étroitement avec les efforts de prévention.
OBJECTIFS	Les objectifs internationaux seront fixés dans les prochains mois. Ils pourraient consister, par exemple, à ce que d'ici à la fin de 2010, 30 pays aient :									
	Elaboré des stratégies pour atténuer l'impact de l'épidémie sur le secteur de l'éducation et intensifié les interventions du secteur de l'éducation concernant le VIH/sida.			Réussi à faire augmenter de façon très substantielle la proportion (dans l'idéal jusqu'à 95 %) de la population d'âge scolaire et des personnels de l'éducation bénéficiant de services d'information et de prévention, destinés plus particulièrement aux filles d'âge scolaire, aux orphelins et aux autres jeunes vulnérables.			Traduit des recueils de conseils techniques et assuré leur diffusion par le biais des modalités d'éducation formelle et non formelle.			
2005	L'Initiative commencera à mettre en œuvre les activités à l'échelon des pays en 2005. Six pays seront sélectionnés en fonction des désirs exprimés par les gouvernements et la communauté du développement et de leur état de préparation, et aussi compte tenu de la prévalence et des besoins. Le nombre de pays pourra être revu à la hausse ou à la baisse, en fonction du financement et des négociations menées avec les pays. Avec ses partenaires, l'UNESCO mènera des activités préparatoires dans les pays afin de <ul style="list-style-type: none"> • recenser les programmes et projets en cours ; • examiner les plans sectoriels nationaux et les plans de lutte contre le VIH/sida et les ajuster si nécessaire ; • examiner le calendrier des mécanismes d'aide au développement ; • examiner et chiffrer les objectifs en fonction de la situation prévalant dans le pays ; • évaluer les besoins non satisfaits pour mettre en œuvre une intervention globale dans le secteur de l'éducation ; • évaluer et préciser les besoins financiers et les ressources potentielles. 									
2006	En 2006, de 10 à 20 nouveaux pays seront associés à l'Initiative.									

Cent soixante et onzième session

171 EX/8 Corr.
PARIS, le 21 avril 2005
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE SUIVI DE L'EXAMEN
STRATÉGIQUE DE L'EPT ET LA STRATÉGIE DE L'UNESCO
POUR LA PÉRIODE 2005-2015**

CORRIGENDUM

Page 31 : les paragraphes 6 et 7 du projet de décision doivent se lire comme suit :

6. Se félicite de la stratégie d'EPT proposée par l'UNESCO pour 2005-2015 (paragraphe 21 à 83) et prie le Directeur général de veiller à ce que ses principales conclusions et recommandations soient reprises dans l'action de l'Organisation en faveur de l'EPT, en particulier dans ses futurs documents de stratégie, de planification et de programmation ;
7. Prie le Directeur général de veiller à ce que les plans indicatifs de mise en œuvre axés sur les résultats correspondant à cette stratégie (paragraphe 84 à 87) soient effectivement utilisés pour guider l'action de l'Organisation en faveur de l'EPT, en particulier au cours de l'année et du biennium à venir ;